



N° 60 du Journal de l'OCI : Récolter les fruits de la solidarité

C'est pour moi un honneur que de vous présenter ce numéro 60 du Journal de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), publié dans un contexte international délicat où les événements s'accroissent et où les conflits et les défis qui touchent au cœur même de notre nation islamique s'intensifient. Cette publication s'inscrit dans la continuité de l'approche constante de l'Organisation et incarne notre engagement indéfectible à renforcer la solidarité islamique, à unifier notre discours et à promouvoir l'action islamique commune.

Les quatre derniers mois ont été marqués par une intense activité de l'Organisation, qui s'est traduite par une série de réunions et d'événements majeurs, soulignant ainsi le dynamisme de l'Organisation et son rôle actif et influent sur la scène internationale. Au premier plan de ces événements figure la Réunion ministérielle extraordinaire (janvier 2026) qui s'est tenue pour examiner les graves répercussions de la reconnaissance par Israël du soi-disant « Somaliland ». Cette réunion a été un message sans équivoque, d'une clarté et d'une fermeté absolues, au nom de l'ensemble de la nation islamique, affirmant le rejet catégorique et absolu de toute tentative visant à porter atteinte à la souveraineté de la République fédérale de Somalie.

Cette reconnaissance nulle et non avenue, qui constitue une violation flagrante des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies et représente une menace existentielle pour la sécurité et la stabilité de la région. A travers cette position unifiée, l'OCI a réitéré son soutien inconditionnel à la Somalie et a affirmé sans l'ombre d'un doute que le « Somaliland » constitue une partie intégrante et indissociable de la République fédérale de Somalie. Par-là, elle a également souligné que la solidarité avec la Somalie dépasse le simple devoir moral.

C'est également au cours de cette période (mars 2026) que s'est tenue la réunion du Comité exécutif à composition non limitée au niveau des ministres des Affaires étrangères afin de débattre des politiques israéliennes visant à annexer la Cisjordanie. Les Etats membres ont, en outre, fermement exprimé leur opposition à toute modification du statu quo en Cisjordanie et à Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est). L'Organisation a également été la première à exprimer une position internationale contre les déclarations faites par l'ambassadeur américain en Israël concernant les frontières de l'entité israélienne. Elle a coordonné ses efforts avec les organisations internationales et les Etats membres pour condamner les mesures prises par l'entité israélienne visant à modifier le statu quo relatif à la mosquée al-Aqsa à travers sa fermeture pendant tout le mois de Ramadan.

Parallèlement à ce défi politique et sécuritaire, l'Organisation a poursuivi ses efforts soutenus en matière de développement durable et de la coopération économique et sociale, soulignant le caractère global de sa vision et la complémentarité de ses efforts. En effet, la période écoulée a été marquée par la tenue de réunions ministérielles de haut niveau réunissant les ministres de l'Agriculture, du Travail et de la Santé des Etats membres. C'est ainsi que dans le secteur de l'eau, les consultations menées lors de la 5ème session des ministres de l'Eau, qui s'est tenue à Djeddah (20-22 octobre), se sont concentrées sur l'élaboration d'une vision commune visant à renforcer la sécurité alimentaire collective, à améliorer la productivité agricole et à adopter des techniques durables garantissant une alimentation sûre et suffisante pour nos populations. En effet, les défis croissants liés au changement climatique et à la rareté des ressources en eau nous imposent de multiplier les efforts tant sur le plan de coopération que celui de l'adoption de solutions radicales qui permettront de renforcer notre résilience et notre capacité à atteindre la sécurité alimentaire souhaitée.

Dans le secteur du travail, les discussions qui se sont déroulées à la 6ème session de la réunion des ministres du Travail, tenue à Doha (14-16 octobre), ont porté sur les moyens d'élargir les possibilités d'emploi décent, de développer les compétences. Dans le domaine de

la santé, la 8ème session de la réunion des ministres de la Santé, qui s'est tenue en Jordanie (7-9 octobre), a abordé des questions cruciales, notamment le

renforcement des systèmes de soins de santé, le développement de mécanismes de prévention et de lutte contre les épidémies. En ce qui

concerne les communautés musulmanes, le Secrétariat général a organisé une visite en Chine en compagnie d'un certain

nombre de délégués des Etats membres, du 19 au 23 octobre 2025, afin d'évaluer la situation des Musulmans

dans la région du Xinjiang. Je me suis moi-même rendu dans cette région du 22 au 27 janvier 2026, où j'ai rencontré plusieurs dirigeants de

la communauté musulmane. Il convient de noter, cependant, qu'aucun de ces efforts n'aurait pu voir

le jour sans le soutien des Etats membres, auxquels je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour leur soutien

continu à l'Organisation.



Hissein Brahim Taha

*Secrétaire Général de
l'Organisation de Coopération
Islamique*

*L'OCI a poursuivi
ses efforts soutenus
dans les domaines
du développement
durable et de la
coopération socio-
économique,
soulignant sa vision
globale et son action
intégrée.*





OCI Journal

Publié par l'Organisation de coopération islamique

09



**Condamnation des agressions d'Israël
contre les organisations internationales**

11



**L'OCI salue les initiatives de paix
au Yémen, au Soudan et en Syrie**

13



**Dakar :
Capitale touristique du monde islamique**

25



**Déclaration conjointe condamnant
les mesures d'annexion en Cisjordanie**

31



**34 millions de personnes dans le monde mu-
sulman souffrent de pénuries alimentaires**

43



**L'eau : Défis et opportunités
dans le monde islamique**

Rédacteur en chef

Dr. Tarek Ladjal

Editeur

Alhadj Idriss Annour

Mise en page et conception

Mohamed Abdelqader Qalaba

Conseil consultatif

Amb. Tareg Ali Bakheet

Conseiller éditorial adjoint

Hassan Basri Arsalan

Impression et de distribution

Salah Al Dosari

Politique

7. La Ministérielle extraordinaire met en garde contre la collaboration avec les plans israéliens visant à déplacer les Palestiniens

Nouvelles

16. Condamnation islamique des déclarations de l'ambassadeur américain en Israël :
«Un appel à la violation du droit international»

Palestine

24. L'OCI, la Ligue et l'UA mettent en garde contre le risque de rendre Gaza invivable

Observatoire

27. 3862 intrusions israéliennes en Cisjordanie en 78 jours

Economie

30. A l'ouverture des travaux du COMCEC : Erdogan appelle à faire face aux défis économiques mondiaux

Sciences

37. Les ministres de la Santé de l'OCI appellent au renforcement du système d'alerte précoce concernant les épidémies

Humanitaire

44. L'OCI soutient les mécanismes de réponse aux urgences

Culture

47. L'OCI et le Centre du roi Salman : vers un renforcement accru de la place de la langue arabe dans l'identité

Famille

50. Le Groupe islamique à l'ONU réussit à faire supprimer les références à «l'orientation sexuelle»

Bakou

54. Festival de Bakou : Valorisation du patrimoine commun du monde islamique

Organes

56. 3000 athlètes aux Jeux de la Solidarité islamique



منظمة التعاون الإسلامي
Organization of Islamic Cooperation
Organisation de Coopération islamique





Les Etats du monde islamique : La reconnaissance par Israël de la Somaliland représente une menace directe à la paix et la sécurité de la Corne de l'Afrique



Les Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont affirmé que la reconnaissance par Israël de la soi-disant « Somaliland » représente une menace directe pour la paix et la sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge, tout comme elle aura de graves conséquences sur la sécurité et la paix mondiales. Ils ont également réaffirmé que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et le rejet des projets séparatistes constituent la pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité régionales, soulignant que toute violation de ce principe aura des répercussions négatives sur la sécurité et la paix internationales. Ils ont souligné que l'action d'Israël, puissance d'occupation, constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies, ainsi qu'une violation grave du principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Somalie.

Les Etats membres ont affirmé que la reconnaissance par Israël de la soi-disant « Somaliland » en tant qu'Etat indépendant est

une mesure nulle et non avenue, sans effet juridique, et n'entraîne aucun statut ou obligation juridique international, et qu'elle constitue une violation flagrante des principes du droit international général, de la Charte des Nations unies, de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique et de toutes les conventions régissant les relations entre les Etats, ainsi qu'un précédent dangereux et inacceptable qui menace la paix et la sécurité internationales.

L'Organisation de la coopération islamique a été au premier plan de la scène politique en janvier dernier, lorsqu'elle s'est engagée à adopter une position islamique unifiée face à la reconnaissance par Israël, puissance occupante, de la soi-disant région de « Somaliland » en tant qu'Etat indépendant, créant ainsi un dangereux précédent qui constitue une violation flagrante du droit international et une menace directe pour la sécurité et la stabilité internationales, dans le contexte extrêmement délicat et sensible qui prévaut au Moyen-Orient. C'est à cet effet que l'Organisation a convoqué le 10 janvier 2026, à son siège de Djeddah, la

22ème session extraordinaire de son Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) afin d'examiner l'évolution de la situation.

S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, s'est adressé à la séance d'ouverture du CMAE, soulignant que la réunion se tenait dans un contexte extrêmement délicat et sensible pour discuter des graves développements qui touchent la souveraineté de la République fédérale de Somalie.

Le Secrétaire général a expliqué que cette réunion reflète clairement l'ampleur des préoccupations communes face à ces graves développements, ainsi que la prise de conscience collective des Etats membres quant à la nécessité d'adopter une position islamique unifiée, claire et ferme, en soutien à la République fédérale de Somalie, à son unité territoriale et à sa souveraineté, une position fondée sur les principes de la Charte de l'OCI, les dispositions du droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies.



Les Etats membres de l'OIC rejettent catégoriquement toute présence militaire sur le territoire de la « Somaliland »

La réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Djeddah en janvier 2026 a rejeté catégoriquement la reconnaissance par Israël de la Somaliland, ainsi que toute présence militaire, sécuritaire ou de renseignement étrangère illégale sur tout ou partie du territoire somalien, en particulier toute présence des forces d'occupation israéliennes. Elle a affirmé, en outre, que toute tentative visant à établir des bases militaires, des dispositifs de sécurité ou de défense, ou tout investissement, y compris de nature stratégique, ou toute présence étrangère sans l'accord du gouvernement fédéral légitime de la Somalie, constituerait une atteinte à la souveraineté nationale ainsi qu'une ligne rouge à ne pas franchir.

Dans sa résolution, la réunion a affirmé que la soi-disant « Somaliland » fait partie intégrante de la République fédérale de Somalie, qu'il ne jouit d'aucune personnalité juridique internationale indépendante et que toute tentative visant à le séparer ou à le reconnaître constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Somalie et une atteinte directe à l'unité et à la souveraineté de la République fédérale de Somalie.

La Résolution insiste sur le fait que la démarche d'Israël, puissance occupante, constitue une violation flagrante du droit international et une menace directe pour la paix et la sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge, sans compter ses graves répercussions sur la sécurité et la paix internationales ainsi que sur la liberté de navigation et le commerce international. Les Etats membres ont exprimé leur soutien au gouvernement de la République fé-

dérale de Somalie, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et membre non permanent du Conseil de sécurité, dans les efforts qu'elle déploie pour mobiliser le soutien international en vue de contrer cet acte provocateur d'Israël, tout en réaffirmant l'unité et l'intégrité des territoires somaliens.

La Résolution a également reconnu le droit de la République fédérale de Somalie de recourir aux mécanismes judiciaires et juridiques internationaux compétents pour poursuivre toute partie portant atteinte à sa souveraineté ou soutenant des actions illégales qui compromettent son unité et l'intégrité de son territoire, appelant à cet effet tous les Etats membres et les organisations internationales et régionales à s'abstenir de toute reconnaissance ou interaction, explicitement ou implicitement, sur le plan politique, diplomatique, économique ou juridique, avec les autorités de la province dite « Somaliland », en dehors du cadre de la souveraineté nationale de la République fédérale de Somalie.

La Résolution a appelé les Etats membres de l'OIC à coordonner leurs positions et à agir conjointement au sein des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et des instances multilatérales,

y compris les instances de l'Organisation de la coopération islamique dans les pays non membres, afin de soutenir l'unité et la souveraineté de la République fédérale de Somalie.

La Résolution a également invité le Secrétaire général de l'OIC à s'adresser aux présidents respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Secrétaire général des Nations Unies et aux organisations internationales et régionales afin de souligner la gravité de la violation commise par Israël, puissance occupante, de la souveraineté de la République fédérale de Somalie et de l'atteinte portée à son intégrité territoriale, et les a invités à adopter une position officielle rejetant cette reconnaissance, considérée comme une menace pour la paix et la sécurité internationales, en vertu des dispositions de la Charte des Nations unies.



Les manœuvres d'Israël constituent une tentative dangereuse destinée à modifier la carte géopolitique du golfe d'Aden et de la mer Rouge

The 22nd Extraordinary Meeting of the OIC Council of Foreign Ministers, held in Jeddah on January 10, 2026, affirmed that the actions undertaken by Israel, the occupying power, constitute a serious attempt to unilaterally re-draw the geopolitical map of the Gulf of Aden and the Red Sea opposite the Somali Coasts, and demanded that the international community stand against those actions, being a threat to regional and international peace and security as well as to freedom of navigation and international trade.

The OIC had previously condemned the illegal visit made by an Israeli official, on January 6, 2026, to the so called 'Somaliland' region, which the OIC considers an integral part of the Federal Republic of Somalia. It affirmed that this visit constitutes a flagrant violation of Somalia's sovereignty and territorial unity.

The OIC Secretary General, H.E. Mr. Hissein Brahim Taha, expressed his strong condemnation of the visit, as it represents a blatant infringement on the sovereignty, unity, and territorial integrity of the Federal Republic of Somalia. He emphasized that any offi-

cial presence on the territories of Somalia without the consent or authorization of the Somali Government is illegal, null and void, and contravenes the principles and objectives of the UN Charter and the established rules governing inter-state relations, foremost among which are respect for states' sovereignty, unity and territorial integrity, and non-interference in their internal affairs. The Secretary-General reaffirmed the OIC's firm position in support of the Federal Republic of Somalia in preserving its sovereignty, unity, and territorial integrity. He called on the international community to take action to immediately stop all practices that seek to undermine the sovereignty and unity of Somalia and threaten security and stability in the Horn of Africa region.

The Resolution called on the Islamic Group in New York to act within the framework of the United Nations to affirm the sovereignty, unity, and territorial integrity of Somalia, and reject any actions resulting from the illegal recognition of the so-called "Somaliland", including submitting a draft resolution in this regard to the United Nations General Assembly.

The meeting mandated the Secretary-General to follow up on the implementation of this Resolution and submit a report thereon to the 52nd session of the Council of Foreign Ministers.

Previously, the Open-ended Executive Committee at the level of OIC Permanent Representatives had convened an extraordinary meeting on January 1, 2026, at the OIC headquarters in Jeddah, to discuss developments of the situation in Somalia.

In his address to the meeting, delivered on his behalf by Mr. Yousef Al-Dobeay, Assistant Secretary-General for Political Affairs, H.E. Mr. Hissein Brahim Taha, OIC Secretary-General, emphasized that the unity, sovereignty, and territorial integrity of Somalia constitute a fundamental and unwavering principle that admits of no compromise or concession.

The Secretary-General stated that the region and the world as a whole are facing rapid transformations and intertwined challenges, noting that this meeting comes at a time when Somalia is confronted with complex challenges that affect its security, stability, and sovereignty.



La Ministérielle extraordinaire met en garde contre la collaboration avec les plans israéliens visant à déplacer les Palestiniens

La 22ème Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui s'est tenue à son siège à Djeddah pour examiner les événements survenus en République fédérale de Somalie, a adopté une résolution concernant les plans israéliens visant à déplacer le peuple palestinien, en ligne avec les crimes et violations commis par Israël tant au niveau palestinien que régional. La Résolution issue de la réunion met en garde contre toute collusion directe ou indirecte avec les plans israéliens visant à déplacer le peuple palestinien, car toute collusion équivaut à une complicité dans des crimes et violations graves du droit international et du droit international humanitaire, entraînant de ce fait une responsabilité juridique internationale.

La Résolution a catégoriquement rejeté tout lien éventuel entre la reconnaissance par Israël du soi-disant « Somaliland » et toute tentative d'expulsion forcée du peuple palestinien de sa terre, réaffirmant son refus total de tout appel, projet ou politique visant toute forme d'expulsion forcée du peuple palestinien, sous quelque prétexte que ce soit, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Palestine, y compris dans la bande de Gaza, ou encore toute tentative visant à modifier la composition géographique ou démographique des territoires palestiniens occupés.

Dans sa Résolution, le CMAE a réaffirmé son rejet absolu et sa ferme opposition à tout projet visant le déplacement, individuellement ou collectivement, des Palestiniens à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire, ou l'expulsion forcée ou la déportation sous quelque forme que ce soit et dans quelque circonstance ou sous quelque prétexte que ce soit, considérant cela comme un nettoyage ethnique et une violation flagrante du droit international, ainsi qu'un crime contre l'humanité au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il le considère également comme une atteinte inacceptable à la souveraineté et à la stabilité des États et une menace pour leur sécurité et l'intégrité de leur territoire, et condamne les

politiques de famine et de terre brûlée ou la création de conditions repoussantes visant à contraindre le peuple palestinien à quitter son territoire, et rejette toute tentative israélienne de réduire la géographie et la démographie palestiniennes.

De même qu'il a demandé l'arrêt de toutes les politiques et mesures d'annexion et de colonisation illégales, de démolition de maisons et de confiscation de terres, de destruction d'infrastructures, de terrorisme des colons, d'incursions militaires israéliennes dans les camps et les villes palestiniennes, de fragmentation des villes et villages palestiniens, ainsi que les mauvais traitements infligés aux Palestiniens aux barrages militaires israéliens. Il a, en outre, condamné dans sa Résolution les tentatives d'imposer la prétendue souveraineté israélienne sur toute partie du territoire palestinien occupé, y compris Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est), la considérant comme une menace susceptible de faire exploser de manière sans précédent l'ensemble de la région et d'aggraver et de compliquer la situation régionale. La Résolution a estimé que ces actions constituent une violation flagrante des principes du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies, ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales.



L'OCI réitère son rejet de la persécution des fidèles Musulmans et Chrétiens à Jérusalem

La 22ème Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique a fermement condamné la pour-

suite des mesures et politiques d'Israël, la puissance occupante, et ses pratiques illégales, notamment l'imposition de lois racistes et contraires à toutes les résolutions et lois internationales dans la ville d'Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est). Ces lois portent, notamment, sur le déplacement forcé de ses habitants palestiniens d'origine, la démolition de maisons et la construction de colonies entourées d'un mur pour les isoler de leur environnement palestinien naturel, la persécution des fidèles musulmans et chrétiens et leur interdiction d'accéder à leurs lieux de culte pour l'accomplissement de

leurs devoirs religieux. A ces lois s'ajoutent les mesures visant à judaïser la ville sainte, à modifier la réalité historique et juridique existante, à changer ses caractéristiques historiques, son identité palestinienne, arabe et islamique, ainsi que sa composition démographique, tout en soulignant à cet égard que toutes ces mesures sont nulles et non avenues.

La réunion qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah pour examiner les développements liés à la reconnaissance par Israël du soi-disant « Somaliland » ainsi que la résolution adoptée sur la question palestinienne, a réaffirmé que la mosquée Al-Aqsa/Al-Haram al-Charif, d'une superficie totale de 144.000 mètres carrés, est un lieu de culte réservé exclusivement aux Musulmans, et que l'administration des Awqaf (biens religieux) d'Al-Qods et des affaires de la mosquée Al-Aqsa, relève du ministère jordanien des Awqaf, qui est l'autorité légale exclusive compétente pour gérer et entretenir la mosquée Al-Aqsa et en réglementer l'accès, dans le cadre de la tutelle historique hachémite sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem-Est occupée.

La réunion a réaffirmé le rôle du Comité Al-Qods présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, et a salué les efforts déployés par l'Agence Bayt Mal Al-Qods qui en relève, appelant tous les Etats membres à se conformer aux décisions des sommets islamiques et autres conférences concernant les mesures à prendre à l'encontre de tout Etat qui reconnaît la ville occupée de Jérusalem comme capitale présumée d'Israël, autorité d'occupation coloniale, ou qui y transfèrent leur ambassade, notamment en limitant et en réexaminant leurs relations avec elle, jusqu'à ce qu'elle se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans cette veine, la réunion demande aux Etats membres de faire valoir leur influence et leurs relations avec tous les pays pour faire connaître leur position et transmettre la position et le message ferme de l'Organisation de la coopération islamique concernant la ville d'Al-Qods Al-Charif.



**La Réunion
extraordinaire
condamne les mesures
illégalles prises par
l'occupant à l'encontre
des institutions
et organisations
humanitaires
internationales**



L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a condamné, au cours de la 22ème Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) qui s'est tenue le 10 janvier 2026 au siège de l'OCI à Djeddah, dans une résolution spéciale consacrée à l'État de Palestine, les agressions commises par Israël, la puissance occupante, contre la mosquée ou sanctuaire d'Abraham à Hébron (Al-Khalil), dont la dernière en date est la décision illégale de retirer à la municipalité d'Hébron les pouvoirs de planification et de construction dans la mosquée d'Abraham et de les transférer à des entités relevant de l'occupation israélienne illégale, auxquelles s'ajoutent les autres mesures illégales visant à s'emparer et à contrôler totalement ledit sanctuaire. Elle a réaffirmé, en outre, que le site du patrimoine mondial de la vieille ville d'Hébron, y compris le sanctuaire d'Abraham, fait partie intégrante du territoire et du patrimoine culturel de l'Etat de Palestine, tenant à cet effet Israël, puissance coloniale illégale, de la responsabilité totale de ces violations du droit international. A cet égard, elle a appelé les Etats membres à coopérer avec

l'UNESCO en soutenant toutes les initiatives visant à mettre sans plus tarder un terme aux violations et aux plans israéliens.

La réunion a condamné toutes les mesures illégales prises par Israël, puissance occupante, à l'encontre des institutions et organisations humanitaires et de secours internationales, dont la dernière en date est la décision de l'autorité d'occupation israélienne de révoquer les permis de travail d'un groupe de 37 organisations internationales et humanitaires de premier plan opérant sur le territoire de l'Etat de Palestine, en particulier dans la bande de Gaza. Elle a également appelé la communauté internationale, ainsi que les Nations unies à rejeter ces mesures israéliennes et à prendre toutes les mesures punitives nécessaires pour contrer ces politiques illégales et dissuader Israël, la puissance occupante, de commettre des crimes et des violations graves du droit international.

La Résolution issue de la réunion a réaffirmé le soutien et l'adhésion à la Déclaration de New York et à ses annexes, adoptées par la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question

palestinienne et la mise en œuvre de la solution à deux Etats, ainsi qu'à la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la Déclaration de New York et les résolutions des Nations unies relatives à la question palestinienne. Elle a salué, par la même occasion, les positions et les décisions des Etats qui ont reconnu l'Etat de Palestine, confirmant et soutenant de manière fondamentale le droit légal et historique du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant sur les frontières de 1967 mondialement reconnues. Dans sa résolution, la Réunion a exhorté tous les États qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leur devoir et à reconnaître l'Etat de Palestine, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est) et à soutenir son adhésion à part entière à l'Organisation des Nations Unies, considérant cette démarche comme un élément essentiel à la mise en œuvre et à la défense de la solution à deux Etats afin d'instaurer la paix et d'assurer la stabilité dans la région et dans le monde.



L'OCI mobilise ses positions dans le triptyque des crises du Moyen-Orient

Les positions de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) se sont manifestées dans le contexte délicat et sensible que connaît actuellement la région du Moyen-Orient, en particulier les pays riverains de la mer Rouge. Outre la réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'OCI consacrée à l'évolution de la situation en République fédérale de Somalie, l'OCI s'est illustrée dans le triptyque de crises qui a marqué ces derniers mois.

En effet, dans le cadre des événements qui ont secoué la République du Yémen depuis la fin de l'année dernière jusqu'au début de cette année, le Secrétaire général de l'OCI a salué, le 3 janvier 2026, l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite visant à organiser une conférence globale à Riyad, en réponse à la demande de S.E. le Président du Conseil de direction présidentiel yéménite, avec la participation des différentes composantes du Sud, dans le but de rechercher des solutions équitables à la question du Sud, à travers un dialogue global et responsable, réunissant les différentes composantes du sud. Le Secrétaire général a souligné que cette initiative reflète la politique rationnelle et la sagesse éclairée dont fait preuve le leadership du Royaume d'Arabie saoudite pour rassembler les différentes parties, rejeter la violence et faire prévaloir la paix. Le Secrétaire général a souligné

qu'un dialogue sincère et inclusif reste le seul moyen de parvenir à une paix durable et à la stabilité souhaitée en République du Yémen, insistant sur le fait que le règlement des questions nationales, au premier rang desquelles figure la question du Sud, ne peut s'accomplir qu'à travers le dialogue, la compréhension et le consensus, en tenant compte de leurs dimensions historiques et sociales, et en évitant au pays davantage de fragmentation, de souffrances et de divisions.

Dans ce contexte M. Hissein Brahim Taha a souligné que l'unité, la sécurité et la stabilité du Yémen constituent un pilier essentiel de la sécurité et de la stabilité de toute la région, saluant le rôle de premier plan joué par le Royaume d'Arabie saoudite dans le soutien à la légitimité yéménite et son parrainage des processus de dialogue. Il a appelé toutes les parties à participer de manière positive et constructive, dans l'intérêt supérieur du Yémen et des aspirations de son peuple, afin de renforcer la paix et la stabilité régionales.

A rappeler que le Secrétaire général de l'Organisation, M. Hissein Brahim Taha, avait réaffirmé le 31 décembre 2025, la position ferme et de principe de l'OCI en faveur de la République du Yémen, de sa souveraineté, de son unité et de l'intégrité de son territoire, ainsi que son rejet caté-

gorique de tout acte ou tentative visant à porter atteinte à l'unité du Yémen ou à compromettre sa légitimité constitutionnelle et ses institutions nationales, à la lumière des récents développements survenus sur la scène yéménite. Le Secrétaire général a réitéré le soutien total de l'OCI à la légitimité yéménite, représentée par S.E. le Président du Conseil de direction présidentiel et son gouvernement internationalement reconnu. Il a souligné à cet égard la nécessité de préserver et de consolider les institutions nationales de l'Etat, afin de contribuer à la réalisation des aspirations du peuple yéménite à la sécurité, à la stabilité et au développement.

Le Secrétaire général a, par ailleurs, condamné toute action ou pratique entreprise par le Conseil de transition du Sud, qui constitue, a-t-il affirmé, une menace directe pour l'unité du Yémen, sape les efforts de paix et prolonge le conflit, estimant à cet égard que toute atteinte à la sécurité et à la stabilité du Yémen porte atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région. Il a également salué l'annonce du retrait des forces émiraties du Yémen, considérant qu'il s'agit d'une mesure constructive de nature à contribuer aux efforts d'apaisement, à la désescalade et à l'arrêt de l'effusion de sang parmi le peuple yéménite.





Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique a exprimé ses inquiétudes après les opérations militaires menées le 25 décembre 2025 dans les provinces de Hadramaout et de Mahra au Yémen par le Conseil de transition du Sud, lesquelles ont été menées de manière unilatérale sans l'accord du Conseil présidentiel ou la coordination avec les forces de la coalition, exposant ainsi la région à une escalade injustifiée.

Le Secrétariat général de l'Organisation s'est félicité alors des efforts et des initiatives louables déployés par le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, S.E. le Président du Conseil de direction présidentiel et le gouvernement yéménite pour contenir la situation. Le Secrétariat général de l'OIC avait mis l'accent à ce moment-là sur l'importance que revêt la coopération entre toutes les forces et composantes yéménites pour éviter toute action susceptible de menacer la sécurité et la stabilité, appelant à faire prévaloir l'intérêt supérieur et à privilégier la paix et la sécurité de la société. Le Secrétariat général de l'Organisation a réitéré sa position ferme et son soutien à tous les efforts visant à instaurer la sécurité, la paix et la stabilité au Yémen, répondant ainsi aux aspirations de son peuple. Le Secrétariat général avait salué alors l'accord sur l'échange de prisonniers et de détenus au Yémen, signé dans la capitale omanaise Mascate le 23 décembre 2025, considéré

L'OIC salue les initiatives de paix au Yémen, au Soudan et en Syrie

comme une mesure humanitaire importante qui contribuerait à atténuer les souffrances humaines et à renforcer les opportunités de rétablir la confiance.

Le Secrétariat général a également salué les efforts et les initiatives louables déployés par le Royaume d'Arabie saoudite et la Sultanat d'Oman, qui a accueilli les négociations, ainsi que les efforts déployés par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Yémen et le Comité international de la Croix-Rouge pour parvenir à cet accord. Le Secrétariat général a exprimé l'espoir que cet accord contribuera à renforcer le processus de paix et de stabilité au Yémen et, partant, à soulager les souffrances du peuple yéménite.

Auparavant, le 10 janvier 2026, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Hissein Brahim Taha, avait reçu dans son bureau au siège du Secrétariat général de l'Organisation à Djeddah, le Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, Dr Shaea Muhssin Al-Zindani. Au cours de cette rencontre, les deux parties ont examiné les perspectives de coopération entre l'OIC et le Yémen et

les moyens de les développer. Le Secrétaire général a salué le rôle important joué par le Yémen au sein de l'Organisation et sa contribution active à la promotion de l'action islamique commune. A cette occasion, il a réaffirmé la position ferme et de principe de l'Organisation en faveur de la République du Yémen, de sa souveraineté, de son unité et de l'intégrité de son territoire. De son côté, le Ministre des Affaires étrangères a souligné l'importance particulière pour son pays de soutenir l'action entreprise par l'Organisation de la coopération islamique. Le Secrétaire général a souligné précédemment la nécessité de continuer à soutenir les efforts politiques et diplomatiques en vue de parvenir à un règlement politique global et durable de la crise au Yémen, appelant toutes les parties yéménites à respecter la légalité, à renoncer à la violence et à privilégier le dialogue et l'intérêt supérieur du Yémen et de son peuple, contribuant ainsi à la sécurité, à la stabilité et au développement, ainsi qu'à la préservation de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.



Ramla, Somalienne britannique



de réfugiée à ambassadrice de l'UNICEF

Nairobi - dpa :

Ramla Ali tient une bouteille d'eau et en boit quelques gorgées. Ramla apprécie l'eau fraîche et propre. Cette championne britannique de boxe d'origine somalienne, qui mène des activités sociales, a passé une semaine dans le camp de réfugiés de Dadaab en tant qu'ambassadrice spéciale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Le camp accueille des centaines de milliers de réfugiés, principalement originaires de Somalie. Situé dans le nord-est du Kenya, ce camp est l'un des plus grands camps de réfugiés du continent africain. Il a été créé après le début de la guerre civile en Somalie en 1991.

Ramla, qui a visité de nombreux camps ces derniers temps, estime que le camp de Dadaab revêt une signification particulière. En regardant les photos de jeunes filles portant des foulards roses dans une école d'un camp qu'elle a récemment visitée, elle déclare : « J'aurais pu être l'une des résiden-

tes de ce camp. »

Ramla, qui est née à Mogadishu, a quitté la Somalie avec sa famille après la mort de son frère, tué par une grenade. Elle se souvient que sa mère, réfugiée au Kenya, faisait la queue pour obtenir de l'aide alimentaire.

Ramla était encore une petite fille lorsque sa famille a obtenu le droit d'asile en Grande-Bretagne.

Le statut de réfugiée lui a offert des opportunités inconnues des enfants pris au piège dans les plaines arides de la ville kenyane de Dadaab, à commencer par une éducation dans une école qui n'était pas surpeuplée, ainsi que l'accès à l'eau potable et à un logement. Mais surtout, elle a eu la possibilité de décider de ce qu'elle voulait faire de sa vie.

Ramla explique : « Pour moi, il est important d'être parmi les gens de mon pays, de voir ce qu'est devenue leur vie. Sans la force, le courage et la détermination de ma mère, je serais encore dans un camp de réfugiés. »

Le camp de Dadaab abrite plus de 400 000

réfugiés. A noter que de nombreux enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation.

C'est l'une de ces histoires qui remettent les problèmes quotidiens à leur juste place. « Ces histoires vous font prendre conscience que vous devez être reconnaissant pour tout ce que vous avez et ne plus vous résigner à ce que vous n'avez pas », affirme-t-elle.

Elle ajoute que sa visite au camp l'a profondément marquée : « Il est important de voir la situation sur place, comme si je la voyais pour la première fois, et je dois avouer que cette visite a été pour moi l'expérience non seulement la plus inspirante de ma vie, mais aussi celle qui a le plus suscité mon humilité. »

Ramla a également constaté sur le terrain l'impact de la suppression des aides, ou de la réduction du financement nécessaire aux programmes d'aide extérieure, en particulier de la part des États-Unis, sur la situation des réfugiés. Le Royaume-Uni se prépare également à réduire le financement de l'aide à partir de 2027.



Dakar

la ville du tourisme dans le monde islamique

En ligne avec la résolution adoptée par la 12ème Session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme de l'Organisation de la coopération islamique, qui a désigné la ville de Dakar, capitale de la République du Sénégal, ville du tourisme de l'OCI pour l'année 2025, le gouvernement de la République du Sénégal a organisé à Dakar, au Sénégal, le 1er septembre 2025, une cérémonie d'inauguration de Dakar comme Ville du tourisme de l'OCI pour l'année 2025. La cérémonie a été ouverte par S.E. M. Mountaga Diao, ministre du Tourisme et de

l'Artisanat de la République du Sénégal. Y ont également pris part des responsables de la ville de Dakar et de la République du Sénégal en général, des représentants des missions diplomatiques à Dakar, ainsi que des représentants du Secrétariat général de l'Organisation et de ses différentes institutions.

Au cours de la cérémonie, Mme Zehra Züm-rüt Selçuk, Directrice générale du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRI), a donné lecture d'un

message de S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique. Dans son message, le Secrétaire général a félicité la République du Sénégal, son gouvernement et son peuple pour cette distinction méritée décernée à la ville de Dakar, et a exprimé son espoir que les divers programmes et activités prévus pour célébrer la désignation de Dakar comme Capitale du tourisme de l'OCI pour 2025 contribueront de manière significative à renforcer la position du Sénégal en tant que destination touristique de choix.



Le Secrétaire général visite la Chine et examine le renforcement de la coopération à tous les niveaux



Le Vice-président de la République populaire de Chine, Monsieur Han Zheng, a reçu à Pékin, le 26 janvier 2026, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Monsieur Hissein Brahim Taha. Au cours de cette rencontre, le Vice-président chinois et le Secrétaire général ont passé en revue les relations bilatérales entre l'OCI et la Chine, et ont exprimé leur volonté de renforcer le dialogue et la coopération dans les domaines d'intérêt commun.

A noter que M. Hissein Brahim Taha a effectué une visite officielle en République populaire de Chine, du 22 au 27 janvier 2026, accompagné d'une délégation du Secrétariat général de l'OCI, dans le cadre du renforcement du dialogue constructif et de la consolidation des relations de coopération entre l'OCI et la Chine, sur l'aimable invitation de S.E. le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Wang Yi.

Le Vice-président chinois a salué le rôle de l'Organisation en tant que pont reliant la Chine au monde islamique, soulignant la volonté de son pays de renforcer ses relations avec l'OCI et ses Etats membres.

Pour sa part, le Secrétaire général de l'OCI a souligné l'importance particulière que l'Organisation accorde à ses relations avec la République populaire de Chine, compte tenu des liens historiques et culturels qui unissent le monde islamique à la Chine. Il a exprimé son souhait de renforcer le dialogue et la coopération entre les deux parties à tous les niveaux.

Par ailleurs, le Secrétaire général de l'Organisation a eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, M. Wang Yi. Les deux parties ont passé en revue tous les aspects des relations existant entre l'OCI et la République populaire de Chine ainsi que leurs perspectives d'avenir, et ont discuté des moyens de renforcer le dialogue et la coopération bilatérale dans les domaines politique, économique, culturel, éducatif et de la santé.

Le ministre chinois des Affaires étrangères a souligné que son pays avait toujours accordé, d'une perspective stratégique, une grande importance au développement de ses relations avec l'Organisation de la coopération islamique et ses Etats membres. Il

a réaffirmé la volonté de la Chine d'œuvrer avec l'OCI et ses Etats membres en vue de renforcer la confiance et le soutien mutuel, d'approfondir la coordination et d'élargir la coopération concrète.

De son côté, le Secrétaire général a souligné que l'Organisation de la coopération islamique attache une importance particulière aux liens historiques profonds qui unissent le monde islamique et la Chine, affirmant que les relations entre l'OCI et la République populaire de Chine ont connu une évolution significative ces dernières années, exprimant à cet égard le souhait de renforcer le dialogue et la coopération dans tous les domaines. Dans ce contexte, les deux parties ont échangé leurs points de vue sur un ensemble de questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Le Secrétaire général a entamé son programme de visite à Shanghai par une série de rencontres et de visites sur le terrain, notamment à l'Université des études internationales de Shanghai, afin d'examiner les possibilités de renforcer la coopération et



La délégation des Etats membres et du Secrétariat général de l'OIC visite la Chine



Dans le cadre du dialogue constructif et de la coopération entre l'Organisation de la coopération islamique (OIC) et la République populaire de Chine, et en réponse à l'invitation de la partie chinoise, une délégation de haut niveau composée de représentants des Etats membres et du Secrétaire général de l'OIC s'est rendue en République populaire de Chine du 19 au 23 octobre 2025. La délégation comprenait des ambassadeurs, des représentants permanents et les représentants de 21 Etats membres de l'OIC. Elle comprenait également un nombre de responsables du Secrétariat général, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Youssef bin Mohammed Al-Dubaie, ainsi que des membres de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) relevant de l'OIC.

La délégation a entamé son programme par des visites sur le terrain dans la ville d'Ürümqi, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, où elle a rencontré de hauts responsables du gouvernement régional.

Au cours de sa visite à Shanghai, la délégation a eu des entretiens avec de hauts responsables du ministère chinois des Affaires étrangères, au cours desquels les deux parties ont souligné la solidité des relations existant entre le monde islamique et la

Chine, tant au niveau bilatéral que multilatéral, notamment à travers l'Organisation de la coopération islamique.

Par ailleurs, et dans le prolongement du dialogue et de la coopération entre le Secrétariat général de l'OIC et le ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, les deux parties ont tenu le 22 octobre 2025 une nouvelle série de consultations politiques.

La délégation du Secrétariat général était conduite par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Youssef Al-Dubaie. La partie chinoise était représentée, quant à elle, par le Directeur général du Département des affaires de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord au ministère chinois des Affaires étrangères, M. Chen Weiqing.

Les discussions ont porté principalement sur les moyens de renforcer le dialogue constructif et la coopération entre les deux parties, tous domaines confondus. Les deux parties ont également examiné un certain nombre de questions d'intérêt commun, au premier rang desquelles figurent la question palestinienne et la situation en Afghanistan, ainsi que la situation des communautés et des groupes musulmans dans les pays non membres, le renforcement du dialogue entre les civilisations et la lutte contre l'islamophobie.

L'OIC prend part à la 164ème ministérielle de la Ligue

Sur invitation de la Ligue des Etats arabes, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de la coopération islamique (OIC), M. Youssef bin Mohammed Al-Dubaie, a participé aux travaux de la 164ème session du Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau des ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de la Ligue au Caire, le 4 septembre 2025.

Cette participation s'inscrit dans le cadre de la coordination et de la coopération continues entre les deux organisations sur les questions d'intérêt commun et de complémentarité entre elles. Au cours de cette réunion, les participants ont examiné l'évolution des questions régionales et internationales figurant à l'ordre du jour de la Ligue des Etats arabes, en particulier la question palestinienne, qui traverse une phase délicate, la situation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi que les efforts déployés pour acheminer l'aide humanitaire. A ces questions s'ajoutent les défis sécuritaires dans la région et les moyens de renforcer l'action arabe commune pour préserver la sécurité et la stabilité dans cette région.



“

Condamnation islamique des déclarations de l'ambassadeur américain en Israël

”

“Un appel à la violation du droit international”

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a condamné les déclarations dangereuses et irresponsables tenues par l'ambassadeur américain auprès d'Israël, la puissance occupante, Mike Huckabee, les qualifiant d'appel inacceptable à l'expansion d'Israël, force d'occupation, et à la mainmise sur davantage de territoires palestiniens et arabes, en s'appuyant sur un récit et des allégations historiques et idéologiques fallacieux et irrecevables qui violent la souveraineté des Etats, les usages diplomatiques, les principes du droit international, ainsi que les résolutions et la Charte des Nations unies.

Le Secrétariat général de l'Organisation a également averti que ce discours idéologique extrémiste ne ferait qu'alimenter l'extrémisme tout en encourageant l'occupant israélien à poursuivre ses mesures illégales fondées sur l'expulsion, la colonisation, l'annexion et la velléité d'annexer le territoire palestinien occupé, ce qui menace la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région.

A cet égard le Secrétariat général de

l'Organisation a réaffirmé son soutien indéfectible et inconditionnel aux droits légitimes du peuple palestinien, au premier rang desquels son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est).

Dans ce contexte, les ministères des Affaires étrangères de 14 Etats membres de l'Organisation, ainsi que le Secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe et la Ligue des Etats arabes, ont exprimé, dans une Déclaration, leur « condamnation ferme et leur profonde inquiétude » face aux déclarations de l'ambassadeur des Etats-Unis en Israël, Mike Huckabee.

Cette Déclaration a été signée conjointement par le Royaume d'Arabie saoudite, l'Etat du Qatar, le Royaume hachémite de Jordanie, le Royaume de Bahreïn, les Emirats arabes unis, la République arabe d'Egypte, l'Indonésie, la République islamique du Pakistan, la République de Türkiye, la République arabe syrienne, l'Etat de Palestine, l'Etat du

Koweït, la République Libanaise et le Sultanat d'Oman.

Les Etats et organisations ont affirmé que les déclarations de l'ambassadeur américain constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies, les qualifiant de « graves et provocatrices » et représentent une menace directe pour la sécurité et la stabilité de la région.

Rappelons à ce propos que le journaliste américain conservateur Tucker Carlson avait mené un entretien avec Mike Huckabee, ancien pasteur baptiste et l'un des plus fervents partisans d'Israël, la puissance occupante, qui a été nommé ambassadeur des Etats-Unis en 2025. Carlson a demandé à l'ambassadeur son interprétation d'un verset de la Genèse stipulant les droits d'Israël sur les terres situées entre le Nil et l'Euphrate, s'étendant de l'Egypte à l'Irak et à la Syrie. Huckabee a répondu : « Je pense que c'est vrai, cela inclut tout le Moyen-Orient, et ce serait bien si Israël s'en emparerait entièrement. »

Bilaterals



S.E. M. Hissein Brahimi Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 18 novembre 2025, S.E. M. Matar Salem Al-Dhaheeri, Ambassadeur des Émirats arabes unis auprès du Royaume d'Arabie saoudite.



S.E. M. Hissein Brahimi Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 26 novembre 2025, S.E. M. l'Ambassadeur Ahmed Shaheen, qui a présenté ses lettres de créance en tant que Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'OCI.



S.E. M. Hissein Brahimi Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 1er décembre 2025 au siège de l'OCI, S.E. M. Yousef Abdullah Al-Tunaib, Représentant permanent de l'État du Koweït auprès de l'OCI.



S.E. M. Hissein Brahimi Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 26 novembre 2025 au siège de l'OCI, S.E. M. Ihab Al-Qishawi, nouveau Consul général de l'État de Palestine.



S.E. M. Hissein Brahimi Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 15 février 2026 au siège de l'OCI, S.E. M. l'Ambassadeur Mutallim Sabir Mirzayev, Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan auprès du Royaume d'Arabie saoudite.



S.E. M. Hissein Brahimi Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 29 décembre 2025 au siège de l'OCI, S.E. M. l'Ambassadeur Cenk Uraz, Représentant permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI.

Le Secrétaire général : Construire un monde où chacun pourrait pratiquer sa religion sans crainte est un objectif réalisable

Le siège de l'UNESCO a accueilli une table ronde de haut niveau pour célébrer la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, qui correspond au 15 mars de chaque année.

Cette table ronde a réuni des décideurs politiques, des universitaires et des représentants d'organisations internationales et de la société civile afin d'aborder le défi mondial croissant que représente la discrimination à l'égard des Musulmans.

Organisé sous le thème "Lutter contre l'islamophobie : promouvoir les droits de l'homme par l'éducation, la culture et le dialogue", cet événement a été organisé par le Groupe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à l'UNESCO, en collaboration avec l'UNESCO et l'OCI, sous la présidence de la 51ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

Les discussions, axées sur les causes et les conséquences de la haine de l'Islam, ont souligné le rôle essentiel de l'éducation et de la culture pour lutter contre les stéréotypes, combattre la désinformation et promouvoir le respect de la diversité et le dialogue interculturel.

Le programme comprenait une allocution de M. Gustavo Merino, Directeur des Politiques sociales à l'UNESCO, un message vidéo de M. Miguel Ángel Moratinos, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Envoyé spécial pour la lutte contre l'islamophobie, ainsi qu'une allocution du professeur Mohamed Bashji, Envoyé spécial de l'OCI. Les experts intervenants ont mis en lumière la banalisation du discours antimusulman, l'impact disproportionné de l'islamophobie sur les femmes, ainsi que la nécessité de renforcer la coopération internationale pour promouvoir des sociétés inclusives et pacifiques.

Ce colloque, qui a marqué la Journée mondiale de lutte contre l'islamophobie à l'UNESCO, s'est conclu par un iftar, au cours duquel un buffet a permis aux participants de découvrir la diversité culinaire des pays membres de l'OCI. Ce rassemblement a permis d'élargir le dialogue entre les participants dans un esprit de solidarité et de respect mutuel pendant le mois béni du Ramadan.

Par ailleurs, et à l'occasion du 4ème anniversaire de la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, le Secrétaire général de l'Organisation a diffusé un message de S.E. le Secrétaire général dans lequel il affirme que la construction d'un monde où chacun peut pratiquer sa religion sans crainte est un objectif réalisable, pour peu que nous unissions nos efforts avec une détermination sincère, et une foi inébranlable en l'égalité absolue de la dignité entre tous les êtres humains.

C'est aussi avec une profonde tristesse et une grande émotion qu'il a évoqué la mémoire des victimes de l'atroce attentat terroriste qui a visé les fidèles à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, le 15 mars 2019. Il a souligné que cette tragédie, qui a ébranlé la conscience humaine, a été le facteur déterminant qui a conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter la Résolution 76/254 et à lancer en ce jour fatidique un appel mondial et un cri de justice pour la lutte contre la haine religieuse, qui n'a pas sa place dans notre monde contemporain.



Islamic Group at the United Nations Succeeds in Deleting References To “Sexual Orientation”

Le collègue Mohamed propose de placer le titre ci-dessous au milieu du rapport

Thème de la 52ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Bagdad :
« Le dialogue et la solidarité, deux piliers essentiels pour renforcer la paix et le développement durable »

Après plus de quatre décennies : Bagdad accueille la ministérielle des Affaires étrangères de l'OCI

La capitale irakienne, Bagdad, accueillera les 11 et 12 avril 2026 la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique. Cette session représente pour l'Irak une étape importante dans le renforcement de son rôle au niveau régional et international, notamment au vu des défis auxquels la région et le monde sont confrontés et de l'importance des dossiers et questions inscrits à l'ordre du jour de la session.

En effet, ledit Conseil représente l'un des instruments clés de l'Organisation de la coopération islamique, au sein duquel les ministres des Affaires étrangères des États membres se réunissent pour examiner les

questions politiques, humanitaires et de développement d'intérêt commun, et partant, pour adopter les décisions et recommandations qui définissent les orientations de l'Organisation pour la période à venir, contribuant ainsi à renforcer davantage l'unité du monde islamique.

L'accueil de cette session par Bagdad revêt donc une importance toute particulière, en raison de ses implications politiques et diplomatiques qui confirment la confiance des Etats membres dans la capacité de l'Irak à organiser et à accueillir de grands événements internationaux. Il met également en évidence les progrès réalisés par le pays sur la voie de la stabilité, associés à une plus grande ouverture sur l'extérieur.

Les autorités irakiennes compétentes ont commencé, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique, à prendre les dispositions nécessaires, notamment sur les plans organisationnel, logistique et sécuritaire, afin de réunir les conditions requises pour assurer le succès de cette session et la réalisation des objectifs visés. Cette session devrait contribuer, d'une part, à renforcer la coordination entre les États membres et à harmoniser leurs positions sur les questions

régionales et internationales d'actualité et, d'autre part, à soutenir les efforts de solidarité et de coopération entre les pays du monde islamique.

La République d'Irak a déjà accueilli des réunions officielles de l'OCI, dont la plus importante fut la 12ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenue à Bagdad en 1981. Si les conditions politiques et sécuritaires que l'Irak a connues par le passé l'ont empêché de continuer à assumer ce rôle avec efficacité, les réformes et les progrès du processus politique dont il fait aujourd'hui l'objet le qualifient pleinement pour faire de cette session l'un des principaux jalons de son retour à un rôle actif dans l'action islamique commune.

Dans ce même contexte, Bagdad a accueilli ces dernières années plusieurs réunions de haut niveau, parmi lesquelles figurent notamment le 34ème Sommet arabe, qui s'est tenu à Bagdad en mai 2025, et la Conférence des titulaires de chaires UNESCO en octobre 2025, à laquelle a participé une large communauté universitaire internationale. Ces événements, pris dans leur ensemble, témoignent de la capacité organisationnelle et diplomatique de l'Irak à



Rôle de premier plan pour l'OIC dans les conférences sur le dialogue interreligieux

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a pris part aux travaux de la 8ème Conférence des chefs religieux mondiaux et traditionnels, qui s'est tenue les 17 et 18 septembre 2025, à l'aimable invitation adressée par S.E. le Président de la République du Kazakhstan, Kassym-Jomart Tokaïev, à S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OIC. M. Youssef Ben Mohamed Al-Dubaie, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a représenté le Secrétaire général aux travaux de la conférence.

S.E. le Président du Kazakhstan a ouvert les travaux de la conférence, à laquelle ont assisté et participé un grand nombre de diplomates et de hauts responsables religieux venus de différents pays du monde, dont le Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale et président du Conseil des oulémas du Royaume d'Arabie saoudite, le Cheikh Dr Mohammed bin Abdulkarim Al-Issa.

Par ailleurs, et dans le cadre de cette 8ème session, M. Youssef bin Mohammed Al-Dubaie a participé à une table ronde sous le thème « La foi contre l'extrémisme : le potentiel des religions pour la construction de la paix », au cours de laquelle il a mis en

avant le rôle de l'Organisation de la coopération islamique et des efforts qu'elle déploie en matière de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, ainsi que pour la construction de la paix, à travers les opérations de médiation menées par l'OIC et ses Etats membres dans un certain nombre de conflits à travers le monde islamique.

La conférence, d'une durée de deux jours, a été honorée à sa clôture par la présence de S.E. le Président Tokaïev, qui a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance aux participants pour leur riche contribution aux travaux de la conférence. Il a réaffirmé l'engagement constant de son pays à promouvoir la tolérance, le dialogue et l'harmonie entre les religions, soulignant le rôle central des chefs religieux dans la réalisation de cet objectif humaniste commun. La 8ème Conférence a été couronnée par la Déclaration d'Astana pour la paix de 2025, qui présente les principales conclusions de ses travaux sous forme de principes et de recommandations pratiques pour la réalisation de la paix mondiale.

Dans ce même contexte, et au nom de S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Youssef bin Mohammed Al-

Dubaie, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a participé aux travaux du 2ème Forum international pour le dialogue interreligieux qui s'est tenu à Tachkent du 10 au 13 septembre 2025, aux côtés d'un grand nombre de dirigeants politiques et religieux ainsi que de représentants d'organismes de la société civile et de centres de recherche. Ce forum représente une plate-forme importante pour le dialogue et l'échange d'idées sur les défis urgents liés à la promotion de la liberté de religion, à la garantie de la coexistence interconfessionnelle et à l'établissement de partenariats.

Au cours de la séance d'ouverture, M. Youssef Al-Dubaie a donné lecture de l'allocution du Secrétaire général de l'OIC, M. Hissein Brahîm Taha, qui a mis en avant les efforts de l'Organisation pour ancrer les valeurs de tolérance et lutter contre le fanatisme et la discrimination, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Le Secrétaire général a réaffirmé, dans cette allocution, le soutien de l'OIC à la liberté de religion et de croyance ainsi qu'à la promotion de la coexistence interconfessionnelle au moyen du dialogue et des partenariats institutionnels et communautaires.



Le juste milieu, la modération: principe inhérent à la Libye et à son peuple

Le Conseiller M. Mohamed Al-Hafi, Représentant permanent de la Libye auprès de l'OCI

Il ne fait aucun doute que notre religion, l'Islam, est une religion de modération, d'équilibre et de tolérance, une religion de paix et de sérénité. Si la communauté musulmane adhère à ces principes, elle aura atteint le but ultime auquel aspire la noble Charia, à savoir, l'instauration d'une société où règnent la sécurité et la paix, loin de l'excès et de l'extrémisme.

Si nous prenons la Libye comme exemple de cette modération, nous constaterons que ce principe s'est incarné en paroles et en actes dans le comportement de l'ensemble de sa population musulmane sunnite.

La Libye est un Etat musulman sunnite qui adhère au principe du juste milieu, où l'Islam est la seule religion et où il n'existe aucune autre secte ou confession. La doctrine sunnite malikite est la caractéristique dominante de sa population et de ses savants, et les Libyens sont fiers de leur croyance modérée et s'appliquent à la mémorisation et à l'enseignement du Coran à leurs enfants dans les écoles et les kuttabs, si bien que le nombre de ceux qui ont mémorisé le

Livre de Dieu dépasse désormais le million.

Après les événements de février 2011, des groupes extrémistes ont profité de la fragilité de la situation sécuritaire, de l'effondrement de l'Etat et de l'absence d'institutions de sécurité pour s'infiltrer dans des sites et des régions où ils ont pris pied, d'autant que la Libye était d'ores et déjà l'une des cibles de Daech. C'est ainsi qu'ils ont pris pour cible de grandes villes,

Ils se sont organisés dans la ville côtière de Derna, à l'est de la Libye, avant de s'infiltrer à Benghazi, la plus grande ville de l'est du pays. De là, ils se sont déplacés vers le centre et ont pris le contrôle de la ville de Syrte, où ils ont établi un émirat destiné à devenir le noyau de l'Etat islamique en Afrique du Nord. Les Libyens n'avaient donc d'autre choix, pour préserver leur pays et leur foi, que de mener une lutte armée contre eux afin de les déraciner et les empêcher de s'implanter sur le sol libyen. L'armée libyenne a sacrifié des vies pour les chasser des régions de l'est de la Libye. Plus encore, les forces d'Al-Bunyan Al-Marsous (la structure solide) ont livré de grandes batailles à Syrte grâce auxquelles elles sont parvenues à extirper cette tumeur cancéreuse étrangère

qui tentait d'engloutir la Libye pour en faire leur bastion terroriste en Afrique du Nord. La Libye a payé un prix fort, comptant des milliers de martyrs, de blessés et de mutilés, pour éradiquer le terrorisme et en extirper les racines, mais aussi pour préserver la foi du peuple libyen et sa doctrine modérée et équilibrée qui se résume comme suit : ni extrémisme, ni fanatisme, ni terrorisme, mais un juste milieu garantissant la sécurité et la quiétude.

La prévention des dangers de l'extrémisme et la préservation de la voie de la modération et du juste milieu, exigent des gouvernements des pays islamiques qu'ils s'intéressent aux programmes d'enseignement et qu'ils insufflent l'esprit de la doctrine islamique tolérante aux membres de la société et qu'ils évitent l'excès et le rigorisme dans les fatwas. D'où la nécessité qu'ils s'intéressent à la jeunesse de la nation en lui offrant les lieux où l'on peut puiser le savoir, où l'on peut trouver du travail, mais aussi en l'encourageant à se marier et en soutenant tout cela par des programmes bien étudiés.



Les Afghans et les Syriens, principales sources de main-d'œuvre en Allemagne

Nohra, Allemagne, dpa : Cela fait dix ans que l'ancienne chancelière allemande Angela Merkel a ouvert les frontières de l'Allemagne à ce qui allait devenir des millions de réfugiés, dont beaucoup venaient de la Syrie déchirée par la guerre. Mais elle est depuis longtemps révolue l'époque où la culture d'accueil des réfugiés était si florissante, où les Allemands attendaient devant les gares pour applaudir et accueillir les nouveaux arrivants. Un changement notable s'est produit avec l'adhésion massive,

notamment dans l'est de l'Allemagne, au parti d'extrême droite et anti-immigration « Alternative pour l'Allemagne ».

Cependant, des entreprises bien établies telles que DHL (logistique et transport internationaux) estiment qu'il est impossible de concevoir un monde sans les travailleurs migrants.

Et ce qui vaut pour le centre DHL de Nohra s'applique à l'ensemble de la société mère, explique Thomas Koch, porte-parole de l'entreprise. Depuis 2015, DHL a intégré

plus de 30.000 réfugiés sur le marché du travail, dont la plupart sont originaires de Syrie, d'Afghanistan et, plus récemment, d'Ukraine.

L'entreprise s'appuie sur la main-d'œuvre étrangère dans son centre de tri de Mohra, situé près de la ville d'Erfurt, dans l'est de l'Allemagne, où la proportion de travailleurs issus de l'immigration atteint environ 40%, selon Stefan Schilly, directeur des Ressources humaines.



L'Envoyé du Secrétaire général en Afghanistan examine les résultats de New York à Kabul

L'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour l'Afghanistan, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a mené des entretiens dans la capitale afghane, Kaboul, lors d'une visite officielle, accompagné d'une délégation du Secrétariat général de l'OCI et du bureau de l'OCI à Kaboul. C'est ainsi qu'au cours de cette visite, l'Envoyé spécial, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a tenu une série de réunions avec plusieurs ministres et hauts responsables afghans. Au cours de son entretien avec le ministre des Affaires étrangères par intérim, Mawlawi Amir Khan Muttaqi, l'ambassadeur Tarig Bakheet a abordé les questions relatives à l'Afghanistan, telles qu'elles figurent dans les résolutions issues du Sommet islamique et du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

Les discussions ont porté sur le soutien continu apporté par l'OCI au peuple afghan, sur l'importance que revêt la poursuite d'un dialogue constructif et sur la nécessité de réaliser des progrès sur les principales questions abordées dans les résolutions de l'OCI. Au cours de cette rencontre, les deux parties ont également passé en revue les résultats

de la dernière réunion du Groupe de contact ministériel sur l'Afghanistan, qui s'est tenue en marge de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations unies à New York en septembre 2025.

Le Groupe de contact ministériel de l'OCI sur l'Afghanistan avait tenu sa première réunion le 23 septembre 2025 à New York, en marge de la 80ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, avec la participation des membres du Groupe de contact issus des Etats mem-

bres. Dans son discours, prononcé en son nom par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Youssef bin Mohammed Al-Dubaie, que ce Groupe ministériel a été créé pour servir de mécanisme efficace et dynamique à la mise en œuvre des décisions de l'OCI concernant l'Afghanistan. Il a également pour but de renforcer la coopération entre les Etats membres afin d'aider l'Afghanistan à surmonter les défis humanitaires, politiques et économiques auxquels il est confronté. Il a exprimé sa gratitude envers les Etats qui ont fourni une aide humanitaire au peuple afghan, notamment par le biais du Fonds fiduciaire humanitaire pour l'Afghanistan et du bureau de l'Organisation

à Kaboul, en particulier le Royaume d'Arabie saoudite par l'intermédiaire du Centre royal Salman pour le secours et l'aide humanitaires. Le Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, a également souligné l'importance de poursuivre le dialogue avec les autorités de facto en Afghanistan sur les questions fondamentales.

Dans l'intervalle, le Vice-ministre indonésien des Affaires étrangères, M. Anis Matta, a reçu, le 14 novembre 2025, dans son cabinet au ministère des Affaires étrangères à Jakarta, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan. Au cours de cette rencontre, l'Ambassadeur Bakheet a remis une lettre de S.E. le Secrétaire général à S.E. le ministre des Affaires étrangères indonésien, M. Sugiono.

Dans sa lettre, le Secrétaire général a salué les efforts que déploie l'Indonésie pour renforcer la coopération et consolider la solidarité islamique. Cette rencontre a également permis de passer en revue les efforts entrepris par l'OCI pour soutenir le peuple afghan, conformément aux décisions pertinentes adoptées par le Sommet islamique et le Conseil des ministres des Affaires étrangères.



L'OCI, la Ligue et l'UA mettent en garde contre le risque de rendre Gaza invivable

La réunion consultative sur les développements relatifs à la question palestinienne, à laquelle ont participé des délégations de haut niveau respectivement de l'Organisation de la coopération islamique, de la Ligue des Etats arabes et de l'Union africaine, a mis en garde contre les répercussions des politiques de l'occupation israélienne visant à rendre la bande de Gaza invivable, et a condam-

né la politique de blocus et d'affaiblissement systématique imposée par les autorités d'occupation israéliennes à la bande de Gaza. A cet égard, et dans le cadre du mécanisme de coordination conjoint entre les trois organisations régionales pour soutenir la cause palestinienne, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, avait reçu, le 16 décembre

2025, l'Ambassadeur Dr Faid Mustafa, Secrétaire général adjoint et chef du Département Palestine et Territoires arabes occupés de la Ligue arabe, et l'Ambassadeur Ali Darwish, chef de la délégation permanente de l'Union africaine auprès de la Ligue, en marge de leur participation à la réunion consultative au siège du Secrétaire général de l'OCI.



Déclaration commune condamnant les mesures d'annexion de la Cisjordanie

Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de plusieurs autres pays ont condamné, dans les termes les plus vigoureux, les décisions de l'occupant israélien visant à étendre son contrôle illégal sur la Cisjordanie. Ce groupe comprend les ministres des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, de la République fédérative du Brésil, de la République Française, du Royaume de Danemark, de la République de Finlande, de la République d'Islande, de la République d'Indonésie, de l'Irlande, de la République arabe d'Egypte, du Royaume hachémite de Jordanie, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume de Norvège, de l'Etat de Palestine, de la République portugaise, de l'Etat du Qatar, de la République de Slovaquie, du Royaume d'Espagne, du Royaume de Suède, de la République de Türkiye, ainsi que les Secrétaires généraux de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Il convient de rappeler que ces décisions prévoient le reclassement de ces terres palestiniennes comme « territoires d'Etat » israéliens, le but étant d'accélérer le proces-

sus illégal de colonisation et de renforcer l'emprise de l'administration israélienne.

Ces pays ont clairement affirmé que les colonies israéliennes illégales, ainsi que les décisions visant à les renforcer, constituent une violation flagrante du droit international, y compris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'avis consultatif rendu en 2024 par la Cour internationale de justice.

Ces décisions s'inscrivent dans une démarche claire visant à modifier la réalité sur le terrain et à progresser vers une annexion de fait inacceptable. De même qu'elles sapent les efforts en cours pour instaurer la paix et la stabilité dans la région, y compris le plan en vingt points concernant Gaza, et menacent toute perspective réelle d'intégration régionale.

Dans leur Déclaration, les ministres ont appelé le gouvernement israélien à faire marche arrière immédiatement, à respecter ses obligations internationales et à s'abstenir de toute mesure susceptible d'entraîner des changements permanents dans le statut juridique et administratif du territoire palestinien occupé, soulignant que ces

décisions font suite à une accélération sans précédent de la politique de colonisation israélienne, notamment l'approbation du projet E1 et la publication de ses appels d'offres. La Déclaration ajoute que ces mesures constituent une attaque directe et délibérée à l'encontre des fondements afférents à la création d'un Etat palestinien et à la mise en œuvre de la solution à deux Etats.

Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé leur rejet de toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut juridique des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, ainsi que leur opposition à toute forme d'annexion.

Dans ce même ordre d'idées, le Secrétaire général de l'OCI, le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et la Commission de l'Union africaine ont réaffirmé le statut central de la ville d'Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est) ainsi que les droits religieux inaliénables du peuple palestinien, associé au lien éternel qui unit les Musulmans à la mosquée Al-Aqsa, première des deux Qiblas et troisième des Deux Saintes Mosquées.



Les pays membres de l'OIC rejettent les mesures "d'annexion" et réaffirment le statut central de la Palestine

Le Comité exécutif de l'Organisation de la coopération islamique (OIC) a tenu une réunion extraordinaire à participation non limitée, au niveau des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OIC, le 26 février 2026, au siège du Secrétariat général de l'OIC à Djeddah, afin d'examiner les décisions illégales de l'occupation israélienne visant à intensifier la colonisation et l'annexion, ainsi que ses tentatives d'imposer la prétendue souveraineté israélienne sur la Cisjordanie occupée.

L'ambassadeur Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint pour les affaires de la Palestine et d'Al-Qods à l'OIC et Secrétaire général par intérim, a prononcé une allocution à la séance d'ouverture de la réunion, au nom de S.E. le Secrétaire général de l'Organisation, M. Hissein Brahim Taha, au cours de laquelle il a mis en garde contre la gravité des mesures israéliennes visant l'existence du peuple palestinien, sa terre, ses lieux saints et ses droits légitimes. Il a réaffirmé qu'Israël n'a aucune souveraineté sur le territoire palestinien qui comprend la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris la ville d'Al-Qods Al-Charif et ses lieux saints islamiques et chrétiens.

Le Secrétaire général a mis en garde contre la poursuite des crimes systématiques com-

mis par les forces d'occupation et les colons, appelant à accélérer la mise en œuvre de la 2ème phase du plan de paix conformément à la Résolution 2803 du Conseil de sécurité de l'ONU, afin de parvenir à un cessez-le-feu durable, à l'ouverture des points de passage et à l'acheminement de l'aide humanitaire, le retrait complet des forces d'occupation et la reconstruction, tout en soulignant le rejet des expulsions et la garantie de l'unité du territoire palestinien.

Le Secrétaire général par intérim a dénoncé les déclarations irresponsables et les allégations idéologiques fallacieuses qui constituent une justification inacceptable et illégitime pour Israël de poursuivre ses pratiques illégales fondées sur la colonisation, l'annexion et les tentatives d'imposer une prétendue souveraineté sur le territoire palestinien occupé, auxquelles s'ajoutent la violation de la souveraineté des Etats et des principes du droit international, ainsi que des résolutions et de la Charte des Nations Unies.

Les chefs de délégation des Etats membres du Comité exécutif de l'Organisation, ainsi que les représentants d'un certain nombre d'Etats membres participant à la réunion, ont prononcé plusieurs allocutions concernant les derniers développements de la situation en Cisjordanie.

Le Comité exécutif a conclu sa réunion extraordinaire par l'adoption de l'ébauche présentée par le président de la réunion, qui vise à coordonner les positions des Etats membres et à renforcer leurs efforts pour soutenir les droits du peuple palestinien et sa juste cause, ainsi que pour soutenir la sécurité de la République islamique d'Iran.

La réunion a exprimé son rejet catégorique et sa condamnation ferme des décisions agressives et des mesures illégales prises récemment par les autorités de l'occupation israélienne, ainsi que de l'annonce faite par le soi-disant « cabinet » de l'occupation israélienne concernant l'adoption de décisions illégales visant à imposer un fait accompli colonial et de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, notamment en Cisjordanie, y compris Al-Qods Al-Charif (Jérusalem-Est). Elle a souligné que ces décisions sont nulles et non avenues et doivent être annulées immédiatement, réaffirmant son rejet de toute forme d'annexion. Elle a également considéré cette dangereuse escalade comme une nouvelle atteinte flagrante aux droits historiques et légitimes du peuple palestinien, une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions de l'ONU.



3862

intrusions israéliennes en Cisjordanie en 78 jours

Dans son analyse des crimes commis par Israël contre les Palestiniens, l'Observatoire des médias de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) tient compte du moment et du lieu où ces crimes ont été commis. L'Observatoire a constaté que les crimes israéliens varient souvent et ne sont pas tous identiques en termes de nombre et d'ampleur. A titre d'exemple, si les meurtres sont plus nombreux dans la bande de Gaza, qui subit une guerre d'extermination malgré le cessez-le-feu déclaré, la colonisation s'intensifie davantage, quant à elle, dans les zones rurales de Cisjordanie que dans les agglomérations urbaines, tandis que le nombre d'arrestations augmente dans les villes. L'Observatoire a également noté que les agressions contre les terres agricoles ont atteint leur paroxysme en octobre, novembre et décembre, coïncidant avec la saison de la récolte des olives.

Les forces d'occupation ont poursuivi leurs frappes contre les personnes déplacées dans la bande de Gaza malgré l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu le 9 octobre 2025. Elles ont mené des raids contre les camps de déplacés et les habitations civiles et détruit des bâtiments tout au long de la période documentée par l'Observatoire, soit pendant les 78 jours allant du 14 octobre au 30 décembre 2025. Elles ont également continué à restreindre et à empêcher l'entrée de l'aide et des produits de première nécessité pour plus de deux millions de personnes déplacées, en particulier les fournitures médicales et les médicaments. A la fin de l'année 2025, et depuis le 7 octobre 2023, le bilan des victimes s'est élevé à 72.372 morts dans les différentes régions palestiniennes, auxquels s'ajoutent 180.524 blessés. Par ailleurs, 17 Palestiniens ont succombé au froid glacial en raison de l'absence

d'abri et du refus des forces d'occupation de les laisser entrer dans leurs maisons mobiles. Le nombre d'arrestations, depuis le 7 octobre 2023 et jusqu'au 9 février 2026, a atteint 29.114, la plupart ayant eu lieu dans les villes de Cisjordanie, à savoir Ramallah, Naplouse et Hébron.

S'agissant des dimensions temporelle et géographique, l'Observatoire a recensé 242 incidents liés à la saison de la récolte des olives dans les villes et villages palestiniens de Cisjordanie, entre le 2 et le 25 novembre, ainsi qu'en septembre et octobre, que ce soit par le vol des récoltes, leur incendie, l'interdiction faite aux agriculteurs de les récolter, l'arrachage des oliviers, la coupe de leurs branches ou la confiscation des terres agricoles.



La solitude, un problème de notre époque, entraîne des risques tant pour la santé mentale que physique



Berlin, Marco Rausch, (DPA) :

Il est largement reconnu que la constitution d'un solide réseau social composé de connaissances et d'amis est bénéfique pour la santé, tandis que la solitude et l'isolement peuvent causer des dommages physiques et psychologiques.

Bien que les scientifiques soient largement unanimes sur ce point, des études récentes continuent de le confirmer.

En effet, le Journal de l'Association américaine de psychologie a publié une analyse, s'appuyant sur un large éventail de données et portant sur 604 études menées dans plus de 30 pays, qui prouve que les personnes qui se sentent soutenues par leur famille, leurs amis ou leurs collègues ont tendance à jouir d'une meilleure santé physique et mentale que les autres et sont plus satisfaites et plus épanouies.

La solitude a malheureusement, quant à elle, des effets négatifs. Ebelnaz Burzar, membre de l'Association allemande de psychologie, explique comment la solitude peut affecter la santé physique.

Selon Burzar, « la solitude n'est pas seulement un sentiment, mais un état complexe résultant de pressions psychologiques et biologiques. Lorsque les personnes traversent

une période d'isolement social ou ressentent un manque d'appartenance pendant une longue période, la réaction de l'organisme est similaire à celle provoquée par un stress chronique. Le cortisol, l'hormone sécrétée par l'organisme en cas de stress psychologique, reste constamment élevé, et le système immunitaire s'affaiblit tandis que les processus inflammatoires se développent dans l'organisme ».

La Grande-Bretagne s'est penchée sur la question de la solitude depuis plusieurs années, et en 2018, pour la première fois, un ministère a été créé avec pour mission de lutter contre la solitude.

En Allemagne, cette mission a été confiée au ministère de la Famille, qui a lancé plusieurs projets dans ce domaine, dont le programme « Réseau d'efficacité contre la solitude », qui a établi une carte numérique de l'Allemagne indiquant les lieux des projets de lutte contre la solitude.

Les études indiquent que la solitude est associée à un risque accru de maladies cardiovasculaires, de dépression et de troubles du sommeil, voire à une diminution de l'espérance de vie. Or, il est bien connu que les êtres humains sont des êtres sociaux et que, lorsque ce besoin n'est pas satisfait,

des répercussions négatives peuvent se faire sentir.

Burzar explique que « la solitude a également un impact au niveau neurologique et biologique, car elle active dans le cerveau ce que l'on appelle le « système de douleur sociale », et qui correspond aux mêmes zones qui réagissent à la douleur physique.

Elle ajoute que « cet état d'activation persistant pousse les personnes qui en sont affectées à réagir avec une plus grande sensibilité au rejet social dont elles font l'objet, et les conduit même à se retirer davantage des relations sociales, dans un cercle vicieux de pressions mentales et physiques ».

La question de la solitude a, de façon générale, fait l'objet d'une attention croissante ces dernières années.

Par exemple, l'Etat allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a lancé l'année dernière son premier plan d'action de lutte contre la solitude, intitulé « Toi et moi, nous ne faisons qu'un » : la Rhénanie-du-Nord-Westphalie contre la solitude ».

Ce plan comprend 100 mesures contre la solitude, proposées par tous les ministères du gouvernement régional.



Aiman Abboushi

Editor of the OIC Journal

Essayez donc d'imaginer un serveur humain doté de toutes ces qualités, qui en sait des millions de fois plus que vous, mais qui se tient là, humble et soumis à vos désirs,

Excès de politesse

Vous est-il arrivé un jour de croiser quelqu'un au petit matin qui, vous voyant pâle, s'est contenté de vous dire : « Salut... ! »... Mais à peine vous répondez que votre épaule vous fait mal depuis deux semaines – par exemple – que son visage se voile d'une tristesse injustifiée et qu'il affiche une colère exagérée en vous disant, d'un ton empreint d'une tristesse feinte : « Comment peux-tu supporter ça, mon vieux ? ! »

Sa générosité vous pousse alors à lui dire que la douleur s'étend à tout ton dos. Il recule alors de deux pas de manière théâtrale, manifestant clairement son indignation face à ce qui vous arrive, et vous propose spontanément un remède éprouvé qui fonctionnera à 100% et éliminera la douleur à la racine. Après quelques échanges, vous vous retrouvez à lui confier un problème encore plus grave, et ainsi de suite.

Ce type de personne rappelle l'intelligence artificielle dans des applications comme ChatGPT : quand vous lui posez une question par curiosité, par exemple « Où vivent les termites ? », il répond : « Question importante... Les termites vivent ici et là. » Vous continuez en vous demandant s'ils vivent en colonies comme les fourmis noires, et il dit spontanément : « Tu es très observateur... ! » Et plus vous vous engagez avec lui dans une discussion complexe, plus il répond par « excellente question » ou « question très importante... », et ces compliments fleuris et inhabituels provenant d'une petite plaque de verre en silicium vous entraînent dans un dialogue numérique sans fin, empreint d'adulation, de respect et de courtoisie... Pourtant, nombreux sont ceux qui subissent un choc culturel dès le premier regard, en particulier ceux dont la première expérience en matière de numérisation s'est limitée à la calculatrice.

Mais ce n'est pas seulement la conversation qui vous attire vers l'ivresse du dialogue avec cet homme artificiel. Des recherches publiées à la fin des années 90 ont en effet démontré que le fait de cacher sa véritable identité encourage la majorité des gens à s'exprimer avec plus de franchise et d'ouverture dans les « salons de discussion » qui ont commencé à se répandre sur Internet à la fin des années 80 et 90.

L'accès aux « salons de discussion » sous des pseudonymes divers a permis d'aborder divers sujets sans contrainte ni gêne. L'interaction humaine s'est ensuite développée de manière plus complexe avec les plateformes des réseaux sociaux, qui sont passées du statut d'outils de communication bilatéraux entre deux personnes à celui d'un réseau social en grappe extrêmement complexe regroupant des millions de personnes en un seul point de rencontre. Elles n'ont pas seulement remplacé les médias traditionnels, mais ont également façonné un système social bien établi. Issus de cette nouvelle fusion entre l'humain et la machine, les réseaux sociaux ont marqué un véritable tournant, créant des comportements humains inédits et de nouvelles habitudes, tout en mettant fin à d'anciens modèles sociaux.

Il n'a fallu que deux décennies pour voir apparaître ce que l'on appelle « l'intelligence artificielle » et ses manifestations connues sous le nom de LLM, ou Large Language Model : le terme scientifique désignant les applications d'intelligence artificielle qui fournissent des informations sous la forme d'une communication directe entre le destinataire et la source au sein de nombreux modèles commerciaux tels que Google, Baidu, Amazon, et bien d'autres.

Il est intéressant de noter que cette application, qui s'est invitée discrètement dans la vie d'une humanité relâchée et complaisante qui recherche des solutions intelligentes et rapides à tous ses problèmes, a pris le dessus et s'est mise à empiéter sur le peu d'espace restant au rôle humain dans la recherche de solutions aux problèmes insolubles, tout en veillant à la protection de la vie privée de l'utilisateur.

En parcourant rapidement le fonctionnement de cette application, on constate qu'elle est très raffinée et souvent divertissante car, grâce à une spontanéité quasi humaine, elle ne vous donne pas l'impression d'interagir avec une machine. Par ailleurs, son aptitude unique à s'adapter rapidement aux sujets que vous abordez, dans un style qui n'est pas très différent d'une conversation informelle avec un ami au café ou au travail, lui permet de se substituer véritablement à cet ami.

Il convient de noter que l'intelligence artificielle offre à son interlocuteur une dose calculée et suffisante d'estime de soi pour maintenir le flux de la conversation, faisant à cet effet preuve d'une capacité exceptionnelle à s'adapter à la façon de penser de l'utilisateur : il peut se montrer philosophe quand il le souhaite ou simple et direct si vous le préférez, avec une volonté sincère de satisfaire l'utilisateur autant que possible, qu'il s'agisse de sujets liés à la santé, à la société ou à la culture. Il n'utilise pas d'expressions hautaines ou difficiles à comprendre, mais s'exprime de manière simple et structurée selon des intervalles de temps clairs. Essayez donc d'imaginer un serveur humain doté de toutes ces qualités, qui en sait des millions de fois plus que vous, mais qui se tient là, humble et soumis à vos désirs, tel le génie de la lampe dans le conte d'Aladin. Avec le temps, l'utilisateur se rend compte qu'il est devenu accro à cette lampe magique. Et ne voilà-t-il pas que le sentiment d'exaltation et de suffisance se transforme en une dépendance empreinte de faiblesse et de supplication.



A l'ouverture des travaux du COMCEC: Erdogan appelle à faire face aux défis économiques mondiaux

S.E. le Président de la République de Türkiye, M. Recep Tayyip Erdogan, a ouvert à Istanbul, en République de Türkiye, les travaux de la 41^{ème} session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Dans son discours, S.E. le Président Recep Tayyip Erdogan, Président du COMCEC, a souligné la nécessité d'une solidarité économique plus forte et d'actions coordonnées au sein de l'OCI pour faire face aux défis mondiaux, tels que le protectionnisme, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les impacts croissants du changement climatique. Il a souligné l'importance d'approfondir le commerce intra-OCI par la mise en œuvre effective du système de préférences commerciales de l'OCI, de développer des stratégies nationales d'exportation et de faire progresser la certification halal et les mécanismes d'arbitrage afin de favoriser une croissance durable et inclusive.

Le Président turc a également appelé à un renforcement de la coopération pour la reconstruction à Gaza et en Syrie après la fin du conflit, ainsi qu'à la solidarité avec le Soudan, soulignant que l'OCI devrait jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources, des partenariats et de

l'expertise technique pour la relance et la résilience à long terme. Il a, en outre, encouragé les États membres à élargir leur participation aux programmes du COMCEC et les a exhortés à traduire leurs engagements communs en actions concrètes qui favoriseront la stabilité, la prospérité et le développement durable dans le monde islamique.

S'exprimant à son tour à la cérémonie d'ouverture de la 41^{ème} session du COMCEC, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a souligné que le COMCEC continue d'assumer un rôle central dans le renforcement de la coopération économique entre les États membres de l'OCI et la réalisation des objectifs de développement de l'Organisation.

Evoquant l'accord de cessez-le-feu conclu récemment à Gaza, le Secrétaire général a affirmé que l'atténuation immédiate des souffrances du peuple palestinien doit être la mesure la plus urgente à prendre. Il a également appelé tous les États membres et la communauté internationale à soutenir la résilience de l'économie palestinienne et de son peuple pendant la période critique de reprise et au-delà.

Soulignant les activités menées par l'OCI et

ses institutions dans le domaine économique au cours de l'année écoulée, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de renforcer davantage la coopération intra-OCI dans les secteurs clés de l'économie. Il a, en outre, insisté sur la nécessité de multiplier les efforts en matière de coopération afin de relever les défis économiques les plus urgents des États membres. Dans ce même ordre d'idées, le Secrétaire général a souligné les efforts déployés par l'OCI pour élaborer un nouveau plan d'action pour la décennie 2026-2035, tout en encourageant les États membres à contribuer activement à ce processus.

Ont également pris la parole à la cérémonie d'ouverture les ministres chargés du commerce de l'État du Qatar, de la République du Sénégal et de la République islamique du Pakistan, en leur qualité de représentants respectifs des groupes arabe, africain et asiatique. Le Président du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), le Président de la Chambre islamique de commerce et de développement (CICD), le Vice-président de la CICD et le Président de l'Union des chambres et des bourses de commerce de Türkiye (TOBB) sont également intervenus à la réunion.



234

**millions de
personnes dans le
monde islamique
souffrent de pénurie
alimentaire**

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a célébré, le 11 décembre 2025, la Journée de la sécurité alimentaire de l'Organisation, événement qui a été l'occasion d'examiner les moyens de traiter efficacement et collectivement le problème de l'insécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette cérémonie, le Secrétaire général de l'Organisation, M. Hissein Brahim Taha, a évoqué la 50ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue en République du Cameroun les 29 et 30 août 2024, et qui a déclaré le 11 décembre de chaque année « Journée de la sécurité alimentaire de l'OCI ».

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de rappeler que 234 millions de personnes dans le monde islamique continuent de pâtir d'une pénurie alimentaire due à l'interaction entre la pauvreté, la dégradation économique, le changement climatique et les conflits, dont beaucoup résultent de luttes internes alimentées, dans certains cas, par des forces extérieures.

M. Hissein Taha a déclaré que les personnes

souffrant de la faim dans nos pays représentent un tiers (34%) de la population mondiale totale sous-alimentée. soulignant toutefois que ce chiffre n'inclut pas les pays de l'Organisation confrontés à de graves crises humanitaires, tels que la Palestine, le Soudan et le Yémen, où les niveaux réels de malnutrition sont probablement bien supérieurs à ceux annoncés.

Par ailleurs, le ministère des Municipalités de l'Etat du Qatar a accueilli, du 1er au 3 septembre 2025 à Doha, une réunion d'experts des Etats membres de l'OCI afin de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre des programmes de l'OCI visant à renforcer la sécurité alimentaire et à promouvoir l'agriculture durable dans les Etats membres, événement qui s'inscrit dans le cadre de la présidence qatarienne de la 9ème Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.

La réunion a rassemblé des experts des ministères concernés des Etats membres et des institutions de l'OCI qui afin se sont attelés à évaluer les progrès accomplis et

identifier les défis liés à la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation concernant notamment la création d'un système de réserve alimentaire, le développement des produits agricoles stratégiques et l'élaboration d'un cadre d'action pour la sécurité alimentaire au sein de l'OCI.

Dans son intervention à la séance d'ouverture de la réunion, le Dr Ahmad Kawesa Sengendo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques de l'OCI, a souligné l'intérêt d'entreprendre une évaluation continue des différents programmes de l'OCI dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole. Il s'agit, a-t-il précisé, de mesurer l'efficacité, de garantir une utilisation rationnelle des ressources et d'apporter les ajustements nécessaires. Il a également insisté sur le besoin de prendre des mesures concrètes pour surmonter les différents obstacles qui entravent la mise en œuvre efficace des initiatives de l'Organisation dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.



La 6ème session des ministres du Travail se penche sur le chômage des jeunes

La 6ème session de la Conférence islamique des ministres du Travail a entamé ses travaux le 16 octobre 2025 à Doha, sous le haut patronage de S.E. Cheikh Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al Thani, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Qatar.

La conférence, placée sous le thème « Experiences locales, réalisations mondiales : des exemples de réussite dans le monde islamique », a réuni les ministres du Travail des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique, des représentants d'organisations régionales et internationales, des experts, des universitaires et un certain nombre d'acteurs de la société civile. La Conférence avait pour objectif de renforcer l'échange des meilleures pratiques en matière de politiques de l'emploi, de développement des compétences, de protection sociale et d'intégration sur le marché du travail. Elle se voulait également une plate-forme stratégique visant à renforcer la coopération entre les Etats membres et à encourager des solutions innovantes pour relever les défis communs du monde du travail.

Dans son message d'ouverture, prononcé

en son nom par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques, le Dr Ahmad Kawesa Sengendo, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a souligné la nécessité d'intégrer l'éducation, la formation et le développement des compétences afin de surmonter les défis auxquels est confronté le marché de l'emploi dans les pays de l'OCI.

La conférence s'est poursuivie sous forme de sessions thématiques, d'ateliers et de rencontres bilatérales dont le but était de renforcer les partenariats et de formuler des recommandations concrètes pour l'avenir du monde du travail dans l'espace islamique. Cette conférence a permis aux ministres du Travail de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de différentes initiatives de l'OCI destinées à renforcer la coopération entre les Etats membres, le but étant d'améliorer la compétitivité en matière de main-d'œuvre et de promouvoir le travail décent et productif dans les Etats membres, ainsi que d'examiner les activités menées par les institutions de l'OCI dans ce sens.

La réunion des hauts fonctionnaires s'était

tenue auparavant aux fins de préparation de la 6ème session de ladite Conférence, d'élaboration de son ordre du jour et d'approbation des documents de base qui la conférence débattrait.

La réunion de Doha a réaffirmé l'engagement croissant de l'OCI à promouvoir le développement socio-économique, à renforcer la coopération en matière de politiques du travail et de l'emploi, et à consolider la solidarité entre les Etats membres. Elle reflète également le rôle accru que joue l'OCI dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la confiance et du partenariat entre les peuples du monde islamique et la communauté internationale dans son ensemble.

Il convient de noter que la Conférence islamique des ministres du Travail constitue une plate-forme majeure pour renforcer la coopération entre les Etats membres et mettre en place une main-d'œuvre plus qualifiée, plus flexible et plus adaptable, compte tenu notamment des taux de chômage élevés que connaissent de nombreux pays de l'Organisation, en particulier chez les jeunes.



Par Dr Hadi Al-Yami
Directeur Exécutif de CPIDH

La Déclaration de Djeddah va au-delà des grands principes. Elle définit des pistes concrètes pour autonomiser les jeunes grâce à l'éducation, l'engagement civique, le renforcement des capacités et l'accès équitable aux opportunités.

La Déclaration de Djeddah 2025: Le potentiel des jeunes

Directeur exécutif de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH)

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) accorde une attention accrue aux questions relatives à la jeunesse, consciente du rôle central que celle-ci peut jouer dans le développement des Etats membres et le renforcement de leur stabilité socio-économique. L'Organisation considère que l'investissement dans ce secteur n'est pas seulement un choix développemental, mais aussi une nécessité stratégique pour la construction de sociétés solides à même de relever les défis de notre époque.

Pour concrétiser cette approche, l'Organisation a adopté, au cours des dernières années, des initiatives et des programmes intégrés visant à renforcer les compétences des jeunes, à élargir leur participation à la vie publique et à leur permettre d'accéder à des opportunités éducatives et professionnelles. A cet effet, elle s'est attelée au développement de programmes de formation dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des technologies modernes, contribuant ainsi à renforcer leur rôle dans l'économie de la connaissance.

Dans ce contexte, les Etats membres ont adopté la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse dans le cadre du Programme d'action 2025 de l'OCI, en tant que cadre global visant à relever les défis liés au chômage, à la santé et à la participation politique. Dans cette même veine, le Conseil des ministres des Affaires étrangères a adopté, à sa 50ème session tenue en août 2024 à Yaoundé, les Statuts du Fonds de l'OCI pour la jeunesse.

De même qu'ils ont adopté l'initiative du Programme « Capitale de la jeunesse de l'OCI », en vertu duquel une ville d'un Etat membre est sélectionnée chaque année pour servir de plate-forme tout au long de l'année à l'organisation d'événements culturels, éducatifs et sportifs, ainsi qu'à des programmes de renforcement des capacités. A cela s'ajoutent d'autres initiatives, notamment le Forum de la jeunesse de l'OCI, les initiatives de transformation numérique et de renforcement des capacités techniques, confirmant ainsi le choix de l'OCI d'opter pour une approche globale de l'autonomisation des jeunes, fondée sur le renforcement des capacités, la promotion de la participation, le soutien à l'innovation et à la transformation numérique, la mise à disposition de plateformes internationales d'interaction et l'élaboration de politiques sectorielles intégrées.

Au cours du dernier mois, la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH), qui relève de l'OCI, a lancé, en collaboration avec l'Union des agences de presse des pays de l'Organisation de la coopération islamique (UNA), la « Déclaration de Djeddah 2025 pour l'autonomisation des jeunes, le développement et la paix ». Il s'agit d'une initiative complète et exhaustive qui marque un tournant significatif dans la manière dont l'Organisation aborde les questions relatives à la jeunesse. Cette Déclaration représente une vision collective qui valorise le rôle des jeunes, considérés comme des partenaires de la paix et du développement, et encourage les initiatives concrètes et les partenariats futurs visant à renforcer leur présence sur la scène publique.

L'un des aspects les plus marquants de cette Déclaration n'est pas seulement son contenu, mais aussi son timing, puisqu'elle est le fruit d'un vaste débat qui s'est tenu lors de la 26ème session de la Commission tenue en décembre 2025, qui a réuni les membres de la CPIDH, les représentants des Etats membres et des pays observateurs, ainsi que des experts internationaux. Cette composition reflète, en effet, la volonté d'élaborer un cadre juridique et de développement répondant aux défis croissants auxquels sont confrontés les jeunes dans les pays du monde islamique. Ces défis ne peuvent plus être traités par des programmes ponctuels, mais nécessitent une vision fondée sur les droits, la gouvernance et l'action commune.

La Déclaration ne s'est pas contentée d'énoncer des principes généraux, mais a défini des axes concrets pour l'autonomisation des jeunes à travers l'éducation, la participation, le renforcement des capacités et l'offre d'opportunités équitables, de manière à les rendre plus confiants et à les préparer à interagir de manière éclairée avec un monde en constante évolution.

La Déclaration a abordé de manière exhaustive les questions de développement durable, les considérant comme l'un des droits humains fondamentaux ainsi qu'un moyen essentiel de prévention des conflits. Cette description fait clairement ressortir la réalité d'un monde où les jeunes des pays à faible revenu souffrent de la faiblesse des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que du manque d'opportunités d'emploi, aggravant ainsi les cycles de pauvreté et d'exclusion sociale.



Une nouvelle étape dans la promotion des investissements au sein des Etats membres de l'OCI

Les Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont tenu, du 26 au 28 octobre 2025, la première réunion des parties contractantes à la Convention sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les pays de l'OCI aux fins d'actualisation de la Convention sur l'investissement de 1981.

Les travaux de la réunion se sont déroulés au siège du Secrétariat général de l'Organisation à Djeddah, sous la présidence de S.E. l'ambassadeur Cenk Uraz, représentant permanent de la République de Türkiye auprès de l'Organisation. La réunion s'inscrit dans le cadre d'une demande présentée conjointement par le Royaume d'Arabie saoudite et soutenue par plusieurs Etats membres, l'objectif étant de moderniser la convention et de l'aligner avec les tendances mondiales actuelles en matière d'investissement.

Cette initiative, saluée par la 51^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération en matière d'investissement entre les Etats membres et de l'actualisation de la Convention pour l'aligner sur les cadres d'investissement similaires les plus récents. Les délégués ont souligné la nécessité de trouver un équilibre

entre la protection des investisseurs et le droit des Etats membres en matière de réglementation, appelant à des réformes globales qui favorisent l'investissement responsable et servent les intérêts mutuels des deux parties dans le monde islamique. La réunion a été marquée par des exposés de grande valeur présentés par des experts internationaux dans le domaine de l'investissement, afin de tirer parti des dernières tendances et pratiques contemporaines.

D'autre part, et sur invitation de S.E. M. Mazen bin Ibrahim Al-Mahmouh, Président de l'Autorité de contrôle et de lutte contre la corruption du Royaume d'Arabie saoudite, l'Ambassadeur Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint pour les affaires de Palestine et d'Al-Qods, et Secrétaire général par intérim, a pris part à la Première réunion organisée par le Réseau régional pour le recouvrement des avoirs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui s'est tenue à Djeddah les 8 et 9 octobre 2025 sous l'égide de ladite Autorité.

Le Secrétariat général a prononcé un discours à cet événement dans lequel il a souligné l'importance que revêt pour l'OCI la lutte contre la corruption, celle-ci figurant parmi les objectifs énoncés dans la Charte

de l'Organisation. Pour atteindre cet objectif, l'OCI a adopté la Convention de Makkah Al-Mukarramah sur la coopération entre les Etats membres dans le domaine de l'application des lois relatives à la lutte contre la corruption et a mis en place, dans ce cadre, un Conseil ministériel sectoriel dédié à la lutte contre la corruption.

Le Réseau régional pour le recouvrement des avoirs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord regroupe 21 pays, tous membres de l'Organisation de la coopération islamique.

Sur le plan économique également, le Secrétaire générale adjoint chargé des sciences et de la technologie, l'ambassadeur Aftab Ahmad Khokhar, a représenté l'OCI à l'événement intitulé « Explorer les opportunités du financement mondial et islamique pour la transformation économique », qui s'est tenue à Riyad le 24 novembre 2025.

Cette manifestation était organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en marge de sa 21^{ème} Assemblée générale. Les intervenants ont échangé leurs points de vue sur les réalisations et les défis auxquels le développement des produits financiers islamiques est confronté.



Les partis du centre européens tentent de récupérer les électeurs d'extrême droite

Berlin, Christoph Driessen - DPA :

Peu après la conduite du premier sondage d'opinion sur les élections législatives néerlandaises, qui ont eu lieu en octobre dernier, une question a été posée à Geert Wilders, le chef du parti populiste d'extrême droite « Parti pour la liberté (PVV) », sur les raisons du revers subi par son parti aux élections. Wilders a donné une analyse franche : « Je pense que de nombreux électeurs se sont dit que, puisque tous les partis refusaient de l'intégrer dans un gouvernement de coalition, il valait mieux donner leur voix à un parti ayant une chance de gouverner. »

On peut simplifier ce propos en disant qu'il a été décidé de choisir le « pare-feu politique » qui empêche la propagation du feu. En d'autres termes, tous les grands partis ont exclu toute collaboration avec Wilders. Si l'on remonte deux ans en arrière, on constate que la situation était différente, Wilders ayant remporté un succès retentissant lors des élections de l'époque.

Et bien que le PVV ait perdu quelques sièges en 2025, il n'en a pas moins conservé son influence sur la scène politique néerlandaise. Et quoique le parti n'ait pas réalisé de progrès notables pendant la brève période où il a dirigé le gouvernement, cela n'a pas entamé la position de Wilders.

Depuis Londres, l'historien germano-britan-

nique Frank Trentmann explique que « il est fondamentalement erroné de supposer que l'extrême droite perdra inévitablement le soutien des électeurs lorsque ceux-ci jugeront qu'elle a échoué dans sa gestion gouvernementale ». Et d'ajouter : « Le populisme de droite s'appuie sur une base électorale solide, dont les membres n'envisagent pas de voter pour un autre parti ». Nonobstant, des fissures ont commencé à apparaître au sein du PVV.

En Autriche, le Parti de la liberté autrichien (FPÖ), qui est le premier parti d'extrême droite en Europe, a émergé dans les années 1980 sous la direction de Jörg Haider.

Au départ, le Parti populaire autrichien (ÖVP) a gardé ses distances avec le FPÖ, mais il a néanmoins formé pour la première fois une coalition avec lui en l'an 2000.

À l'époque, on espérait que les électeurs se rendraient compte que le parti populiste FPÖ ne serait pas en mesure de faire des miracles, mais c'est en réalité le contraire qui s'est produit. Cette stratégie a-t-elle donc été couronnée de succès ? Sebastian Enskat, analyste politique à la Fondation Konrad Adenauer, répond à cette question en déclarant que « La question qui devrait être posée est la suivante : Est-ce que l'adoption d'une partie de son discours affaiblit réellement le courant populiste de droite et le rend plus modéré ? » A noter qu'Enskat a récemment publié une étude sur

les partis populistes de droite en Europe.

Or le Parti de la liberté autrichien a connu des revers temporaires, mais qui n'ont pas réellement duré.

Les derniers sondages indiquent que ce parti d'extrême droite devance les autres partis avec 36% des intentions de vote, tandis que le Parti populaire autrichien arrive en deuxième position avec 20%. Au Royaume-Uni, le parti dirigé par le politicien populiste de droite Nigel Farage arrive actuellement en tête des sondages, ce qui a suscité la réaction du Premier ministre britannique, Keir Starmer, membre du Parti travailliste, qui a adopté en partie le discours de la droite.

Starmer s'est engagé à mettre fin à ce qu'il a qualifié de « expérience des frontières ouvertes » et à tourner la page sur ce « chapitre désastreux » marqué par l'augmentation du nombre d'immigrants clandestins. Cette approche n'a pas, pour l'instant, contribué à renforcer la popularité du Parti travailliste dans les sondages, et l'historien Trentman doute fort que cela puisse changer à l'avenir.

Dans son étude, Enskat cite la Grèce et l'Espagne parmi les exemples les plus réussis, estimant que « l'approche est différente dans ces deux pays ». Il explique que les partis de droite en Grèce et en Espagne se concentrent davantage sur leurs politiques intérieures.



Les ministres de la Santé de l'OCI appellent à relever les défis mondiaux croissants

La capitale du Royaume hachémite de Jordanie, Amman, a accueilli le 8 octobre 2025 les travaux de la 8ème session de la Conférence islamique des ministres de la Santé de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), tenue sur le thème : « La santé est notre responsabilité partagée ». La séance d'ouverture de la conférence a été marquée par une allocution de S.E. le Dr Ibrahim Al-Badour, ministre de la Santé du Royaume hachémite de Jordanie, qui a souligné dans son discours l'importance de l'action islamique commune dans le cadre de l'OCI pour relever les principaux défis auxquels le secteur de la santé est confronté. Est également intervenu S.E. M. Ahmed bin Ali Al Sayegh, président sortant et ministre de la Santé et de la Prévention de la société des Emirats arabes unis, qui a passé en revue les principales réalisations des cinq dernières années.

Dans l'allocution prononcée en son nom par l'ambassadeur Aftab Ahmad Khokhar, Secrétaire général adjoint chargé des sciences et de la technologie à l'OCI, le Secrétaire général de l'Organisation, S.E. M. Houssein Ibrahim Taha, a souligné que la santé demeure une priorité absolue pour l'OCI, non seulement parce que c'est un droit humain fondamental, mais aussi parce qu'elle constitue

un pilier essentiel à la prospérité et au développement durables.

Le Secrétaire général a également mis en avant le soutien apporté par les principaux Etats membres, dont le Royaume d'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, la République de Türkiye, la République du Kazakhstan, la République d'Indonésie et l'Etat du Koweït, soutien qu'il a qualifié de facteur essentiel au succès de nombreuses initiatives de l'OCI en matière de santé dans les Etats membres les moins avancés.

Pour sa part, S.E. le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a exprimé, dans un message enregistré, sa gratitude envers l'Organisation de la coopération islamique pour son partenariat dans la lutte contre les défis auxquels le secteur de la santé est confronté à l'échelle mondiale.

A noter que la table ronde de haut niveau organisée dans le cadre de la conférence s'est articulée autour de la mise en place de systèmes de santé équitables et résilients, à même d'assurer une couverture et une sécurité sanitaires globales. Dans ce contexte, il a mis l'accent sur la nécessité de prévoir un financement durable et d'assurer le renforcement et l'innovation des infrastructures de

santé publique.

A rappeler que les travaux de la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires, qui s'est tenue le 7 octobre 2025, ont permis d'examiner un certain nombre de projets de rapports et de résolutions, ainsi que la Déclaration d'Amman sur le renforcement du secteur de la santé dans les Etats membres. Ces documents ont été soumis à la 8ème session pour approbation. La réunion a été ouverte par le Président de la 7ème session de la Conférence des ministres de la Santé, le Dr Hussein Al-Rand, vice-ministre de la Santé et de la Prévention communautaire des Emirats arabes unis, qui a cédé la présidence de la session au Dr Raed Al-Shaboul, Secrétaire général du ministère de la Santé du Royaume hachémite de Jordanie.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion, l'ambassadeur Aftab Khokhar, Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a souligné les progrès accomplis dans le cadre du Programme stratégique de l'OCI dans le domaine de la santé (2014-2023), appelant à la prorogation de ce programme afin de consolider les acquis et de relever les nouveaux défis.

Les ministres de la Santé de l'OCI appellent au renforcement du système d'alerte précoce concernant les épidémies

Dans la Déclaration d'Amman issue de la 8ème session de la Conférence islamique des ministres de la Santé, qui s'est tenue sur le thème : « La santé est notre responsabilité partagée », qui s'est tenue du 7 au 9 octobre 2025, les ministres de la Santé de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont souligné, la nécessité de renforcer les systèmes d'alerte précoce en matière d'épidémies, les réseaux de laboratoires et la production de vaccins, ainsi que de garantir à tous un accès équitable aux vaccins et à des services de santé de haute qualité.

La Déclaration d'Amman met l'accent également sur la nécessité de mettre en place des soins de santé primaires flexibles et centrés sur la personne, d'établir des chaînes d'approvisionnement solides et d'assurer une planification intégrée des effectifs de santé, afin de garantir un accès équitable aux services essentiels.

Les participants ont également appelé, dans la Déclaration, à redoubler d'efforts pour réduire d'un tiers d'ici 2030 le taux de mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles, et à étendre les services de santé mentale et les stratégies de prévention du suicide, tout en reconnaissant les répercussions psychologiques de la pandémie.

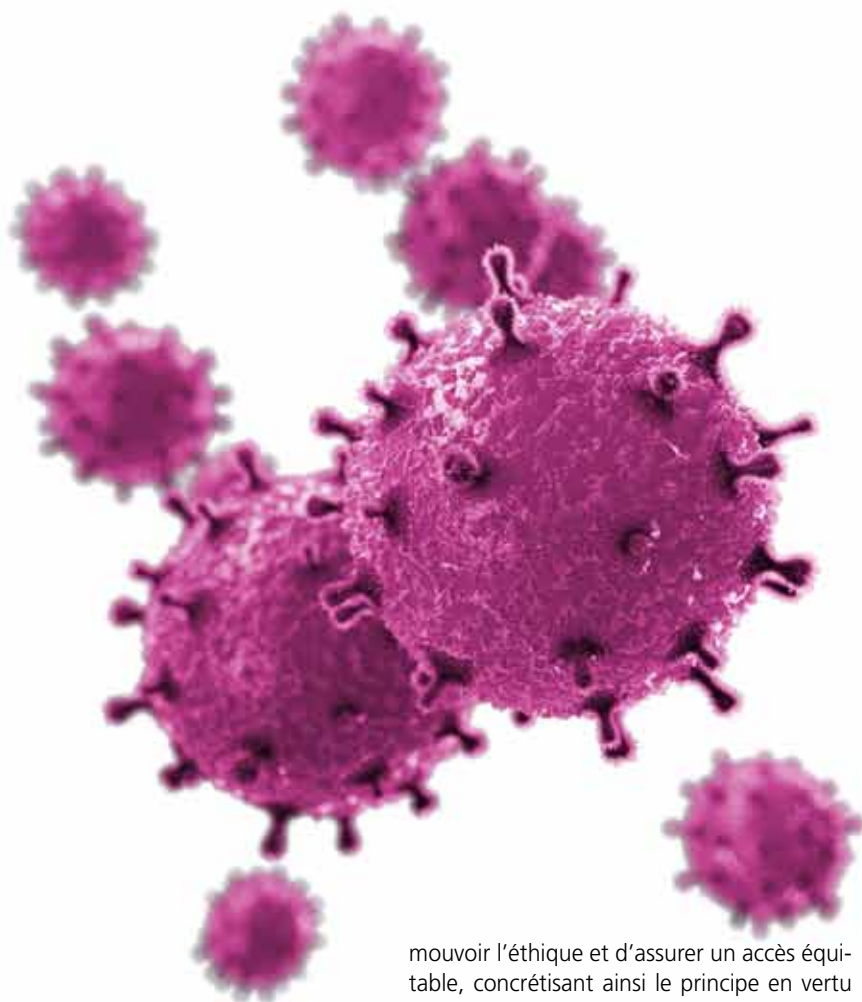
La Déclaration a réaffirmé l'engagement visant à réduire les taux de maladies évitables et la mortalité maternelle et infantile et à lutter contre le double fardeau de la malnutrition, ainsi qu'à renforcer les services de santé reproductive et à étendre les programmes de santé destinés aux adolescents et aux personnes âgées, assumant ainsi la responsabi-

té commune de promouvoir la santé dans les Etats membres de l'Organisation.

La Déclaration a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités de recherche en matière de santé, d'adopter des politiques fondées sur des données factuelles et de mettre en place des mécanismes solides pour l'échange d'informations, de données probantes et de bonnes pratiques au sein des pays de l'Organisation. Elle a également demandé la mise à profit des solutions de santé numérique, de télémedecine et d'intelligence artificielle pour la surveillance, la prestation de services et la gestion des données de santé, tout en mettant en place des mesures permettant de protéger la vie privée, de pro-

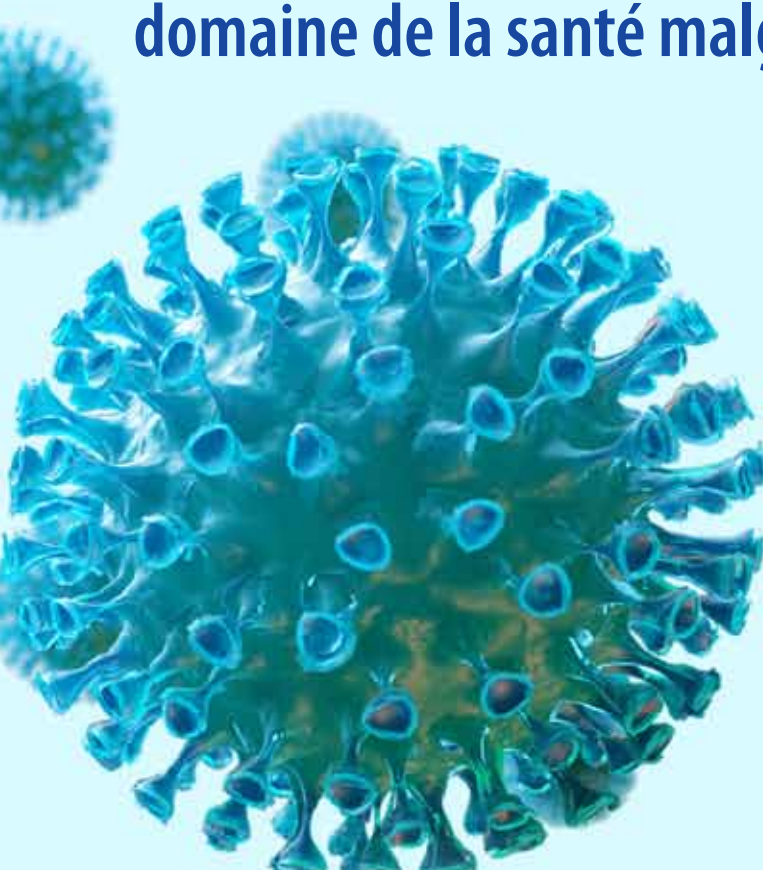
mouvoir l'éthique et d'assurer un accès équitable, concrétisant ainsi le principe en vertu duquel « la santé est notre responsabilité partagée ».

La Déclaration a réaffirmé, en outre, l'approche qui repose sur le principe de « Une seule et unique santé » pour faire face aux conséquences sanitaires résultant du changement climatique, de l'insécurité alimentaire et hydrique, des maladies d'origine animale et des maladies à transmission vectorielle, ainsi que de la résistance aux antimicrobiens. Elle met également l'accent sur le besoin de soutenir la production locale, les achats groupés et le transfert de technologies entre les Etats membres de l'OCI, garantissant ainsi l'accès à des médicaments, des diagnostics et des vaccins de haute qualité, à des prix abordables et en temps opportun.





Aftab Khokhar : Des progrès enregistrés dans le domaine de la santé malgré les revers liés à la COVID



L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a convoqué au siège du Secrétariat général de l'Organisation à Djeddah, le 11 septembre 2025, la 15ème réunion du Comité directeur de l'OCI sur la santé sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie. La réunion a rassemblé les Etats membres du Comité directeur sur la santé, les institutions concernées de l'OCI et des partenaires internationaux dans le cadre de la préparation de la 8ème session de la Conférence islamique des Ministres de la santé, qui s'est tenue à Amman, au Royaume hachémite de Jordanie, les 7 et 8 octobre 2025.

Dans son allocution d'ouverture au nom de l'OCI, l'ambassadeur Aftab Ahmad Khokhar, Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie, a souhaité la bienvenue aux participants et a salué leur engagement sans faille en faveur de la promotion du programme de l'OCI en matière de santé. Il a rappelé que « malgré les revers causés par la pandémie de COVID-19, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action stratégique de l'OCI en matière de santé (2014-2023) ». Il a en outre réaffirmé le soutien indéfectible et la pleine coopération du Secrétariat général de l'OCI pour assurer le succès de la réunion et des résultats escomptés de la prochaine 8ème Conférence des Ministres de la santé.

La présidente de la réunion, Mme Huda Ababneh, Ingénieure et Directrice de gestion des projets, de la planification et de la coopération internationale au ministère jordanien de la Santé, a souhaité la bienvenue aux Etats membres, aux institutions de l'OCI et aux partenaires. Elle a salué l'engagement du Groupe des pays coordinateurs principaux dans la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la santé, soulignant sa contribution significative à la promotion de la santé et au renforcement de la résilience dans l'ensemble des Etats membres de l'OCI. Mme Ababneh a souligné que les délibérations de la réunion traduisaient l'esprit de solidarité, de coopération et de détermination collective de l'OCI en matière de protection de la santé publique, insistant sur le fait que « la santé n'est pas seulement un droit humain fondamental, mais aussi le fondement sur lequel nous bâtissons des sociétés prospères, durables et résilientes ». La 15ème réunion du Comité directeur de l'OCI sur la santé offre une plate-forme propice à l'examen des progrès accomplis, au partage d'expériences et à la consolidation des actions conjointes, préalablement à la tenue de la 8ème Conférence de l'OCI sur la santé. Parmi les principaux points à l'ordre du jour figurent, entre autres, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2023 de l'OCI en matière de santé publique et la sécurité professionnelle et ses mesures de suivi ; l'alignement des priorités des Etats membres sur les programmes mondiaux de santé ; et le renforcement des mécanismes de collaboration pour relever les nouveaux défis sanitaires.

Dans cette même optique, l'Autorité générale des aliments et des médicaments (Saudi Food and Drugs Authority) du Royaume d'Arabie saoudite a organisé, par l'intermédiaire de sa branche éducative, l'Académie des aliments et des médicaments, conjointement avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI).



Par Dr. Jamal Bin Tahir

Recteur de l'Université

Le succès constant de l'Université est le fruit du dévouement sans faille de son Conseil d'administration, présidé par l'Ambassadeur Nasser bin Abdullah bin Hamdan Al-Zaabi, ainsi que du généreux soutien des donateurs.

L'U.I du Niger : 40 ans d'excellence scientifique

L'Université islamique du Niger est un exemple concret de la réussite de l'action islamique commune et la concrétisation de la vision des dirigeants des pays de l'Organisation de coopération islamique (OCI) qui en ont posé la première pierre au 2ème Sommet islamique, tenu à Lahore en 1974. Depuis qu'elle a ouvert ses portes au savoir en novembre 1986, elle a prouvé qu'elle n'était pas une simple institution académique éphémère, et ce, en se transformant en un phare rayonnant de savoir et de valeurs au cœur du continent africain.

L'université accueille aujourd'hui plus de 5185 étudiants et étudiantes, représentant un tissu africain diversifié issu de plus de vingt pays. Cette dynamique scientifique se répartit entre deux complexes principaux : le campus historique de « Say » et le « Campus universitaire du roi Abdallah bin Abdulaziz » à Niamey, qui a marqué un tournant décisif dans l'infrastructure éducative de l'Organisation en Afrique.

La mission de l'université repose sur des objectifs centraux alliant authenticité et modernité, et qui se résument comme suit :

La consécration de l'identité : à travers l'étude du patrimoine arabo-islamique et la valorisation de la vie des Musulmans grâce aux fondements de la civilisation islamique.

L'appropriation technologique : permettre aux étudiants d'assimiler les sciences modernes et de les adapter au service du développement local.

Le rapprochement culturel : renforcer la compréhension entre les peuples africains dans le cadre des plans de l'Organisation.

L'excellence académique : offrir un environnement de recherche de pointe dans les différents domaines de la connaissance.

L'université délivre des diplômes de niveau licence, master et doctorat dans des disciplines essentielles telles que les sciences islamiques, la langue arabe, les sciences techniques, les sciences agricoles, l'environnement, les sciences de la santé et les sciences infirmières. Ces disciplines ont été soigneusement conçues pour répondre aux besoins du Niger et des pays d'Afrique de l'Ouest.

Le Complexe Roi Abdallah bin Abdulaziz à Niamey a été inauguré en mars 2021 en tant que projet du Waqf du Programme caritatif du Roi Abdallah. Sa mise en œuvre a été assurée par la Banque islamique de développement. Il se distingue au sein de l'université comme un jalon important dans le soutien à l'éducation des filles. En effet, il a permis à l'université d'accueillir un nombre croissant d'étudiantes grâce à la mise en place de cinq résidences modernes offrant un environnement sûr et stimulant. Aujourd'hui, les étudiantes représentent environ 2448 personnes, soit la moitié du nombre total d'étudiants, ce qui témoigne clairement du succès de l'université dans la promotion du rôle des femmes africaines dans le processus de développement.

L'Université islamique du Niger se distingue des autres universités d'Afrique de l'Ouest par sa qualité « d'université citoyenne », en ce sens qu'elle dépasse le cadre académique pour se mettre au service de la communauté locale. Grâce à son engagement social, elle offre de nombreux services d'une grande importance à la communauté locale par le biais d'initiatives pionnières, parmi lesquelles :

Les deux écoles « Al-Tadhamun » (solidarité) situées sur le campus universitaire de Say : elles accueillent 1819 étudiants répartis sur tous les niveaux, de la maternelle au lycée, dont la plupart sont issus des villages voisins du campus de Say et font partie des plus démunis. L'université assure également une formation aux enfants déscolarisés et interrompu leurs études, afin de les préparer à s'intégrer dans la société et sur le marché du travail.

La formation professionnelle (Institut Iqra) : Pour lutter contre le chômage des diplômés, l'université propose une formation technique parallèle qui permet aux étudiants en droit islamique ou en langue arabe d'obtenir un « diplôme de niveau intermédiaire » dans un métier manuel, ce qui facilitera leur insertion immédiate sur le marché du travail.

La sécurité alimentaire et l'action caritative : l'université propose de nombreuses initiatives communautaires destinées aux étudiants et à la population locale, telles que des bourses d'études, une couverture santé, des aides financières, des services de transport et des tables de l'iftar.

D'autre part, et dans le cadre d'une démarche visant à atteindre l'autonomie financière, l'université a inauguré le « Waqf de l'université », considéré comme l'un des plus belles caractéristiques architecturales de Niamey. Le projet, d'un coût de 27 millions de dollars, a été réalisé grâce à un financement conjoint de la Banque islamique de développement et du Fonds islamique de solidarité. Alors que l'université s'apprête à célébrer son 40ème anniversaire, fière d'avoir formé plus de 9000 cadres africains, elle se tourne désormais vers l'avenir grâce à un plan stratégique décennal (2026-2036) placé sous le signe « Qualité de la formation et de la recherche scientifique ».



L'OCI participe aux cérémonies de remise des diplômes de l'Université islamique de Mbale et de l'Université islamique de technologie de Gazipur



Le Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie, l'ambassadeur Aftab Ahmad Khokher, a pris part, en qualité de représentant de S.E. le Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, à la 34^{ème} cérémonie de remise des diplômes de l'Université islamique d'Ouganda, qui s'est tenue le 20 décembre 2025 sur le campus principal de Mbale, en République d'Ouganda.

S.E. Mme Jessica Alupo, Vice-présidente de la République, était l'invitée d'honneur de la cérémonie, au cours de laquelle 2484 étudiants ont obtenu leurs licence, master ou doctorat.

Dans son discours, l'ambassadeur Khokher a appelé l'Université islamique d'Ouganda, ainsi que les autres universités relevant de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et celles des Etats membres de l'OCI, à dépasser les modèles traditionnels d'enseignement et d'apprentissage et à se repositionner en tant que centres dynamiques d'innovation, de recherche interdisciplinaire et d'entrepreneuriat technologique. Il a réaffirmé l'engagement total de l'Organisation à soutenir l'Université islamique d'Ouganda dans les efforts qu'elle déploie pour s'ériger en centre académique d'excellence et jouer un rôle catalyseur du développement socio-

économique tant au niveau régional que dans l'ensemble du monde islamique.

Dans le discours qu'elle a prononcé, S.E. Mme Jessica Alupo, a salué l'engagement à long terme de l'Organisation en faveur de la promotion de l'enseignement supérieur, notamment à travers la création de l'Université islamique d'Ouganda en 1988. Elle a souligné que, sous l'égide de l'OCI, l'Université islamique d'Ouganda a connu un développement remarquable en matière de programmes académiques et d'infrastructures de développement, notamment avec la création récente de la Faculté d'ingénierie et de technologie.

Dans ce même contexte, l'Université islamique de technologie, l'un des organes spécialisés de l'OCI, a organisé sa 37^{ème} cérémonie de remise des diplômes le 26 octobre 2025 sur son campus de Gazipur, au Bangladesh. Cette manifestation était consacrée à la célébration des résultats académiques de 522 diplômés ayant obtenu des diplômes dans diverses spécialités, à savoir l'ingénierie, l'enseignement technique et les sciences appliquées. La cérémonie a été présidée par l'ambassadeur Khokher, représentant

du Secrétaire général de l'Organisation, et le président de l'université. Le professeur Chowdhury Rafiqul Abrar, conseiller en éducation au ministère de l'Éducation du Bangladesh, était présent en qualité d'invité d'honneur. Dans son discours, l'ambassadeur Khokher a félicité les diplômés et les a encouragés à mettre leurs connaissances et leurs compétences au service de l'innovation et du progrès dans leur pays.

Le professeur Abrar s'est félicité de la contribution de l'Université islamique au renforcement de la coopération entre les pays membres de l'OCI en matière d'éducation, tout en soulignant la nécessité d'aligner l'enseignement supérieur sur les objectifs de développement nationaux et mondiaux. Il a mis l'accent sur la nécessité d'harmoniser l'enseignement supérieur avec les priorités de développement nationales et mondiales, avec une attention particulière au développement des compétences renforcent la résilience, la durabilité et le progrès technologique.





La réalité virtuelle au service du bien-être psychologique des enfants de Gaza

Gaza, Imad Abdel-Jawad, (DPA) : Dans une tente provisoire installée au centre du village d'Al-Zawayda, au cœur de la bande de Gaza, Samer Khalil, un enfant de neuf ans, s'assoit et tente d'ajuster un casque de réalité virtuelle sur sa tête.

Samer vit avec sa famille dans un centre d'hébergement depuis près de deux ans, après que leur maison a été endommagée lors d'opérations militaires, contraignant la famille à se déplacer à plusieurs reprises.

Dès que la séance a commencé, les traces de tension sur son visage commencèrent à s'estomper. « Je me trouvais dans un endroit plein d'arbres et d'eau. Je n'entendais aucun bruit dérangeant. J'avais l'impression d'être loin de tout ce qui fait peur », explique Samer à l'agence de presse allemande (dpa) en décrivant son expérience. Il ajoute que ses sensations physiques ont changé : « Mon cœur s'est apaisé, et je ne pense plus à rien de perturbant. »

Pour de nombreux enfants de la bande de Gaza, les sentiments d'angoisse et de peur font désormais partie du quotidien, sous le poids des répercussions de la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza depuis plus de deux ans, guerre qui a affecté tous

les aspects de l'enfance.

Tout comme Samer, la petite Layan Mahmoud a partagé la même expérience. Layan a déclaré à l'agence de presse allemande (dpa) qu'elle avait vu « un jardin plein de couleurs », et précise qu'elle avait l'impression de pouvoir courir sans crainte.

Et d'ajouter que sa famille a été déplacée à plusieurs reprises au cours des derniers mois de guerre, ce qui s'est reflété sur son état psychique, avant de poursuivre : « Je m'énervais vite et je pleurais beaucoup, mais après la séance, je me sens apaisée ».

Quant à Adam Nasser, âgé de 12 ans, il est assis dans un fauteuil roulant depuis qu'une blessure a limité sa mobilité. Il décrit son expérience en ces termes : « J'avais l'impression de voler au-dessus de la mer. J'ai oublié que j'étais fatigué. » Il ajoute : « En réalité, je ne sors pas beaucoup, mais à travers les lunettes, je me sente libre. »

Ces enfants participent à une initiative à petite échelle qui utilise les technologies de réalité virtuelle dans des tentes provisoires, dans le but d'atténuer l'impact psychologique de la guerre, compte tenu de la grave pénurie de services de santé mentale et sociale dans la bande de Gaza et de la surpopulation des

centres médicaux.

L'initiative est supervisée par Abdelrahman Abu Shamala, un psychologue travaillant avec une équipe locale, qui explique que l'objectif n'est pas d'offrir un traitement complet au traumatisme, mais de fournir un espace sûr temporaire.

« Nous commençons par des scènes calmes et laissons aux enfants la liberté de décrire ce qu'ils voient », dit-il. « Cela les aide à se détendre, et certains d'entre eux commencent ensuite à parler de leurs peurs ou de leurs expériences difficiles. » Il ajoute que le passage progressif de l'imagination à l'expression aide les enfants à évacuer leur stress sans ressentir l'épuisement ou la peur. Il poursuit : « Nous essayons de faire de la séance une expérience de soutien, et non une confrontation directe avec la douleur. »

Les spécialistes de la santé mentale à Gaza mettent en garde contre le caractère néfaste des conséquences de la guerre sur les enfants, qui peuvent perdurer des années. Le psychiatre Iyad al-Najjar explique que de nombreux enfants ont été exposés à des niveaux élevés de stress et de peur, en raison de la perte du sentiment de sécurité et des déplacements répétés entre les lieux d'exil.



La Ministérielle de l'Eau :

Elargir les partenariats avec les Etats membres de l'OCI afin de surmonter les défis et assurer la durabilité

La ville côtière de Djeddah a accueilli les travaux de la 5ème session de la Conférence islamique des ministres chargés de l'eau de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui s'est tenue sur le thème « De la vision à l'impact ».

Dans son allocution, le président de la conférence, S.E. M. Abdulrahman Al-Fadli, ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture du Royaume d'Arabie saoudite, a souligné que la sécurité de l'approvisionnement en eau constituait tout autant un pilier essentiel du développement durable que le fondement du bien-être des sociétés. Il a ajouté que les Etats membres de l'Organisation, tout comme de nombreux autres pays dans le monde, sont confrontés à des défis croissants liés à la croissance démographique, à l'expansion économique et aux effets du changement climatique, ce qui entraîne une augmentation de la demande en eau ainsi qu'une hausse des fréquences de sécheresses, d'inondations et de désastres. Il a appelé les Etats membres à optimiser l'utilisation de l'eau, à développer les infrastructures et à garantir un financement suffisant pour assurer à tous l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

S.E. le Dr Hani Atef Suweilam, ministre des Ressources en eau et de l'Irrigation de la République arabe d'Egypte, a inauguré la réunion en sa qualité de Président de la 4ème session de la Conférence. Dans son allocution, il a souligné les efforts que déploie l'Organisation pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'eau, indiquant que la 4ème Conférence ministérielle, qui s'est

tenue en Egypte, a adopté un plan d'action relatif à la vision de l'OCI en matière d'eau, affirmant à cet égard que ce plan constitue une étape importante vers l'amélioration des infrastructures, le renforcement de la recherche scientifique, la promotion de la coopération ainsi que l'échange des connaissances dans le secteur de l'eau.

S'exprimant au nom de S.E. le Secrétaire général de l'Organisation, l'ambassadeur Samir Bakr, Secrétaire général adjoint chargé des affaires palestiniennes et de Jérusalem, a réaffirmé l'engagement de l'OCI en faveur des efforts collectifs destinés à assurer la sécurité de l'eau, la gestion durable et le renforcement de la résilience climatique dans les Etats membres. Il a rendu hommage à la sage direction du Royaume d'Arabie saoudite et à son rôle de pionnier dans le renforcement de la coopération internationale en matière de sécurité de l'eau, saluant en particulier la création de l'Organisation mondiale de l'eau à Riyad, qui a placé les questions liées à l'eau au cœur de l'agenda mondial et a contribué à soutenir l'innovation, la recherche scientifique et le développement de solutions durables.

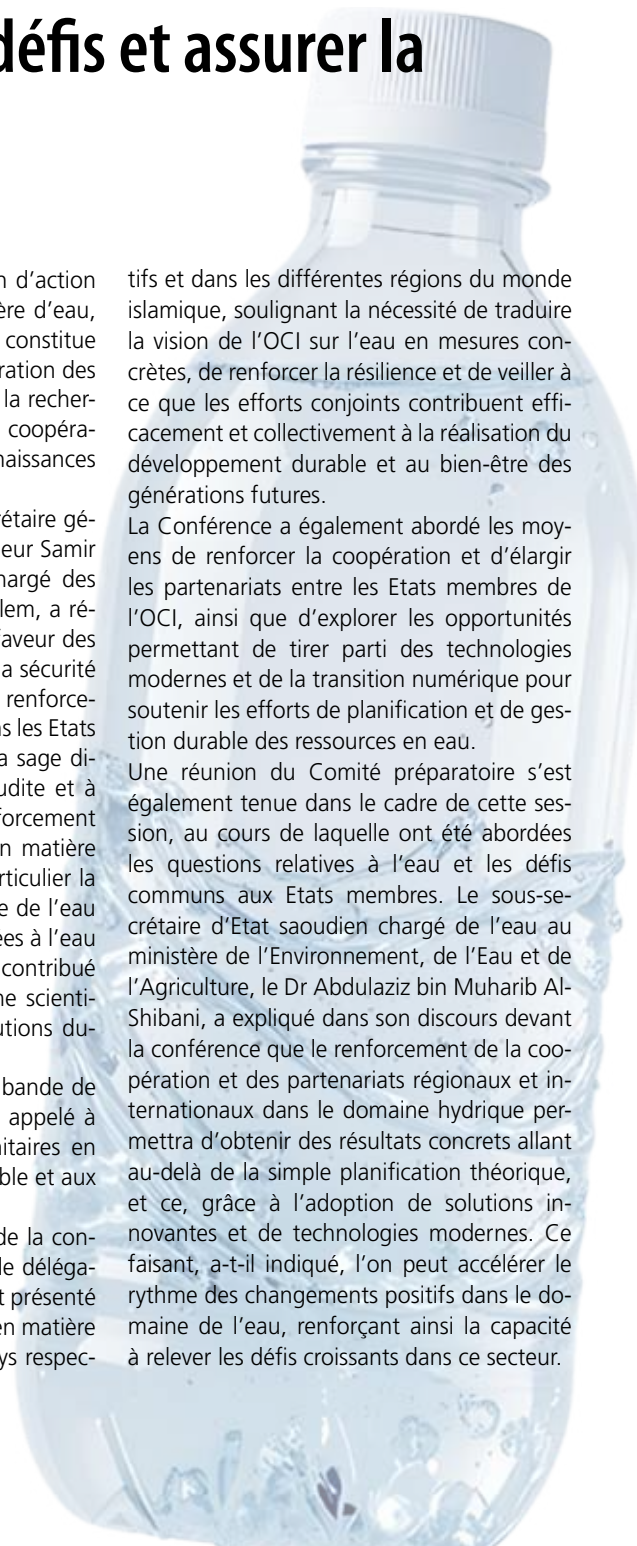
Evoquant la pénurie d'eau dans la bande de Gaza, l'ambassadeur Samir Bakr a appelé à l'intensification des efforts humanitaires en vue de garantir l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

Dans leurs interventions au cours de la conférence, les ministres et les chefs de délégation des Etats membres de l'OCI ont présenté leurs points de vue sur la situation en matière de sécurité hydrique dans leurs pays respec-

tifs et dans les différentes régions du monde islamique, soulignant la nécessité de traduire la vision de l'OCI sur l'eau en mesures concrètes, de renforcer la résilience et de veiller à ce que les efforts conjoints contribuent efficacement et collectivement à la réalisation du développement durable et au bien-être des générations futures.

La Conférence a également abordé les moyens de renforcer la coopération et d'élargir les partenariats entre les Etats membres de l'OCI, ainsi que d'explorer les opportunités permettant de tirer parti des technologies modernes et de la transition numérique pour soutenir les efforts de planification et de gestion durable des ressources en eau.

Une réunion du Comité préparatoire s'est également tenue dans le cadre de cette session, au cours de laquelle ont été abordées les questions relatives à l'eau et les défis communs aux Etats membres. Le sous-secrétaire d'Etat saoudien chargé de l'eau au ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Agriculture, le Dr Abdulaziz bin Muharib Al-Shibani, a expliqué dans son discours devant la conférence que le renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux dans le domaine hydrique permettra d'obtenir des résultats concrets allant au-delà de la simple planification théorique, et ce, grâce à l'adoption de solutions innovantes et de technologies modernes. Ce faisant, a-t-il indiqué, l'on peut accélérer le rythme des changements positifs dans le domaine de l'eau, renforçant ainsi la capacité à relever les défis croissants dans ce secteur.





L'eau : Les défis et les opportunités au sein de l'OCI

L'eau compte parmi les piliers essentiels de la vie et du développement, car de nombreux secteurs en dépendent, tels que la santé, l'agriculture, l'industrie, l'énergie et l'environnement. Les pays islamiques sont cependant confrontés à d'importants défis liés à l'eau, en raison de la croissance démographique rapide, de l'expansion de l'activité économique, de l'augmentation des besoins en matière de développement, ainsi que de l'aggravation des effets du changement climatique, ce qui accroît la pression sur des ressources limitées et, partant, affecte la sécurité alimentaire et socio-économique.

Les données de l'ISESCO indiquent que les ressources en eau renouvelables moyennes par habitant dans de nombreux pays islamiques s'élèvent à environ 3 806 m³ par an, contre 7 027 m³ au niveau mondial, tandis que 29 pays sont confrontés à un stress hydrique, dont 18 se situent en dessous du seuil critique. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que les pays africains riverains du bassin du lac Tchad, apparaissent comme les zones les plus exposées à la pénurie d'eau. Selon les données de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA), environ 362 millions de personnes vivent dans la région arabe dans

des conditions de pénurie d'eau, voire de pénurie absolue.

Le secteur agricole représente plus de 70% de la consommation d'eau, et exerce de ce fait une pression supplémentaire sur les pays musulmans fortement tributaires de l'agriculture, notamment les pays du bassin du lac Tchad qui sont confrontés à de graves défis hydriques en raison de leur climat semi-aride et de la rareté des ressources en eau renouvelables.

Néanmoins, le paysage hydrologique des pays islamiques n'est pas uniquement empreint de défis car il recèle également des exemples de réussite inspirants, notamment en Asie centrale, où des pays tels que le Tadjikistan, le Kazakhstan et le Turkménistan ont su tirer parti de leurs immenses ressources en eau pour construire des barrages et développer des projets hydroélectriques, contribuant ainsi à garantir un approvisionnement en énergie renouvelable et à assurer un développement durable. Le Tadjikistan, par exemple, produit plus de 90% de son électricité à partir de l'énergie hydroélectrique, et le Kirghizistan environ 80%. Ces pays s'appuient sur les fleuves Amou-Daria et Syr-Daria comme sources principales d'eau et d'énergie, reflétant ainsi la capacité à transformer les défis en opportunités de développement con-

crètes grâce à une gestion efficace des ressources en eau. des infrastructures, la promotion de la recherche scientifique, le renforcement des capacités et l'échange d'expériences. La 5ème session, qui s'est tenue récemment à Djeddah au Royaume d'Arabie saoudite sous le thème « De la vision à l'impact », s'est articulée, quant à elle, autour de la transformation numérique, de l'utilisation des technologies modernes, du renforcement des partenariats entre les Etats membres, ainsi que de la stimulation des investissements et des financements innovants dans le secteur de l'eau. Ces conférences illustrent la volonté de l'Organisation de la coopération islamique de promouvoir la coopération dans ce domaine crucial. Elles constituent également des cadres importants pour la coordination des efforts communs et l'échange d'expériences, contribuant ainsi à renforcer la sécurité hydrique et à favoriser la mise en œuvre du développement durable dans le monde islamique.



L'OCI soutient la mise en place de mécanismes de réponse aux situations d'urgence et aux catastrophes

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a pris part, le 3 décembre 2025, au Forum sur la réduction des risques de catastrophe organisé par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), qui s'est tenu à Bonn, en Allemagne.

L'OCI, représentée par Mme Aisha Al-Ayafi Al-Charif, Directrice du Département des affaires humanitaires, a exprimé sa profonde gratitude pour l'invitation à participer à cet important événement international. Elle a souligné que ce forum se tient à un moment où les risques de catastrophe liés au changement climatique s'intensifient et touchent directement de nombreux Etats membres de l'OCI.

Le Dr Al-Ayafi a expliqué que ce forum vient en ligne avec le Programme d'action décennal de l'OCI, qui accorde la priorité au renforcement de l'action humanitaire islamique commune, à la mise en place de mécanismes efficaces d'intervention d'urgence et au soutien destiné à renforcer la résilience grâce à des approches globales et intégrées de réduction des risques de catastrophe.

Dr Al-Ayafi a affirmé que la gestion des ris-

ques de catastrophe constitue une priorité centrale pour l'OCI, d'où la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats membres en matière de partage d'expertise, de technologies et d'assistance. Elle s'est également félicitée des partenariats existants avec le système des Nations Unies et l'Union européenne, soulignant que les défis mondiaux exigent une coordination collective et des solutions communes. Elle a déclaré que l'OCI était prête à collaborer avec les Nations Unies pour améliorer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et harmoniser les efforts internationaux et régionaux visant à réduire les risques. En ce qui concerne le financement, Dr Al-Ayafi a insisté sur la nécessité de dégager des ressources fiables suffisantes pour investir dans les technologies vertes, les systèmes d'alerte précoce et le renforcement des capacités de préparation. Elle a souligné l'intérêt de l'OCI pour la recherche de mécanismes de financement innovants, notamment par le biais de la finance islamique, afin de soutenir à la fois la réduction des risques de catastrophe et l'action humanitaire.

Elle a également souligné l'importance du renforcement des capacités, du partage des

données et du développement des institutions chargées de la gestion des catastrophes dans les Etats membres, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux risques climatiques. Elle a insisté sur la nécessité d'impliquer les communautés locales et de veiller à ce que les politiques soient inclusives et centrées sur l'être humain.

En conclusion de son intervention devant le forum, le Dr Al-Ayafi a réaffirmé l'engagement de l'OCI à renforcer la coopération entre les Etats membres, les partenaires internationaux et les acteurs locaux afin de réduire les vulnérabilités, d'améliorer les capacités de préparation et de renforcer les capacités de redressement, précisant que le Secrétariat général de l'OCI attendait avec intérêt les résultats concrets de ce forum.

Dans ce même contexte, et à l'occasion de la Journée internationale pour la prévention des catastrophes, célébrée chaque année le 13 octobre, l'Organisation s'est jointe à la communauté internationale pour exprimer sa solidarité avec toutes les victimes de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, à travers le monde.



Tarig Bakheet tient une série de réunions pour soutenir l'action humanitaire de l'OCI

L'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires, sociales et culturelles de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et M. Mamadou Sow, chef de la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge auprès des Etats du Conseil de coopération du Golfe, ont signé, le 9 octobre 2025, au siège du Secrétariat général de l'OCI, un nouveau plan d'action entre l'Organisation et le Comité pour la période 2025-2028.

Ce Plan s'appuie sur l'Accord de coopération bilatérale à long terme qui régit le partenariat entre l'Organisation et le Comité depuis plusieurs années. Son objectif est de faciliter la mise en œuvre dudit Accord par le biais d'activités conjointes comprenant des programmes de renforcement des capacités, la fourniture d'aide humanitaire et des actions de plaidoyer. En marge de la cérémonie de signature, les deux parties ont échangé leurs points de vue sur des questions humanitaires d'intérêt commun.

Dans l'intervalle, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet a reçu, le 9 octobre 2025, le Secrétaire général adjoint des Nations unies et directeur du Bureau régional pour les pays arabes du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Dr Abdullah Al-Dardari. Cette visite s'inscrit dans le cadre des contacts et des échanges d'informations engagés plus tôt dans l'année, en vue de renforcer la coopération bilatérale entre l'OCI et le PNUD. L'entretien a porté sur les dernières étapes préparatoires à la signature d'un Mémoire d'entente entre les deux institutions.

L'ambassadeur Tarig et le directeur du Bureau régional du PNUD ont également échangé leurs points de vue sur la situation humanitaire dans différents Etats membres de l'OCI qui sont confrontés à des crises humanitaires. Ils ont examiné les moyens et les mécanismes permettant de soutenir ces pays dans le cadre de la mise en œuvre du futur Mémoire d'entente.

Dans un autre registre, la Direction des affaires humanitaires de l'OCI a accueilli, le 5 octobre 2025, une délégation de haut niveau de l'Organisation internationale pour les migrations, au siège du Secrétariat général de l'Organisation à Djeddah.

Les discussions ont porté sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale ainsi que sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint entre l'OCI et l'OIM. Les deux parties ont souligné l'importance de renforcer les programmes de renforcement des capacités et de formation destinés aux acteurs humanitaires dans les Etats membres de l'OCI, ainsi que d'étendre la portée des projets communs sur le terrain, l'accent étant mis en particulier sur l'aide aux personnes déplacées et aux populations sinistrées.

Les deux parties ont également examiné les moyens de renforcer la coopération en matière de mobilisation des ressources et d'utiliser les instruments de financement social islamique pour soutenir les efforts d'intervention humanitaire et de renforcement de la résilience.



La réunion a réaffirmé l'engagement des deux organisations à renforcer davantage leur partenariat, à développer des initiatives communes pour traiter les questions de déplacement et de migration ainsi que les défis humanitaires liés au changement climatique. Elles ont également convenu d'œuvrer à la mise en place de solutions durables pour les groupes vulnérables dans les Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique.

Dans le domaine humanitaire, l'OCI s'est jointe à la communauté internationale pour célébrer la Journée mondiale de l'aide humanitaire, qui a lieu le 5 septembre. Cette journée est consacrée à la promotion des valeurs de compassion, de générosité et de solidarité à travers le monde. A cette occasion, elle a souligné le rôle central de l'aide humanitaire dans la réduction de la pauvreté, la réponse aux crises humanitaires et le renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés.



L'OCI est prête à collaborer avec les "Croissants rouges" pour lutter contre l'immigration clandestine

A l'occasion du deuxième Forum régional sur les conséquences humanitaires de l'immigration irrégulière et la consolidation de la paix sociale, qui s'est tenu les 18 et 19 novembre 2025 à Conakry, en République de Guinée, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires, sociales et culturelles à l'Organisation de la coopération islamique, s'est adressé aux participants dans un discours en ligne le 18 novembre 2025. Ce forum a été organisé à l'initiative du Comité islamique du Croissant-Rouge international (CICR), en partenariat avec la Croix-Rouge guinéenne.

Dans son message, le Secrétaire général adjoint a souligné l'importance que revêtent le renforcement de l'action humanitaire et la consolidation d'une paix sociale durable à travers le dialogue, la solidarité et la coopération entre les communautés. L'ambassadeur Tarig a également insisté sur la nécessité de venir en aide aux personnes déplacées, de soutenir les efforts de relèvement et de préserver la dignité humaine en Afrique et ailleurs.

L'ambassadeur Bakheet a réaffirmé la volonté du Secrétariat général de l'OCI de continuer à travailler en étroite collaboration avec le CICR et les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des Etats membres, ainsi que tous les partenaires concernés, afin d'atteindre ces objectifs communs.

Par ailleurs, à l'aimable invitation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Secrétariat général de l'OCI a participé, le 14 octobre 2025, à la réunion consultative de clôture sur « les solutions locales pour une coexistence pacifique dans le contexte régional du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie », qui s'est tenu au Palais des Nations à Genève, dans le cadre de la Semaine de la paix à Genève.

La Dr Aisha Al-Ayafi, Directrice des affaires humanitaires, a représenté l'OCI à cette réunion, où elle a mis en avant les efforts continus déployés par l'Organisation dans le domaine humanitaire dans les pays touchés par des crises et des catastrophes. Elle a également souligné la nécessité de pour-

suivre la coopération internationale et le partenariat stratégique afin de relever les défis liés aux déplacements des populations et de renforcer la cohésion sociale au sein des communautés touchées.

Cette réunion a permis de créer un espace propice à l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, et a réaffirmé l'engagement ferme de l'OCI, d'une part à soutenir les victimes de déplacements et les groupes vulnérables par le biais de l'aide humanitaire, et d'autre part, à mobiliser le soutien en faveur des politiques et de la coopération multilatérale.



Dans un autre registre, le Secrétariat général de l'OCI a salué le rôle de premier plan joué par le Royaume de Bahreïn dans la promotion de l'action humanitaire et de développement entre les Etats membres de l'Organisation, au cours de la Conférence « CAF Humanitaire » qui s'est tenu dans la capitale Manama le 9 octobre dernier sous le thème « CAF Humanitaire, un partenaire actif pour la réalisation des objectifs de développement durable ».

Dans le discours qu'elle a prononcé à la séance d'ouverture, Mme Al-Ayafi a exprimé sa gratitude envers le Royaume de Bahreïn pour son accueil de la conférence et a salué les efforts qu'il déploie pour soutenir la solidarité et l'action humanitaire tant au niveau régional qu'international.



L'OCI et le Centre du roi Salman : vers un renforcement accru de la place de la langue arabe dans l'identité

Le Centre international du roi Salman pour la langue arabe est un lieu dédié au savoir et à l'identité, qui œuvre à la promotion et à la diffusion de la langue arabe à l'échelle mondiale en tant que langue de culture, de savoir et de civilisation.

Dans le cadre des efforts continus visant à renforcer la place de la langue arabe en tant que langue du Saint Coran et pilier fondamental de l'identité culturelle du monde islamique, et compte tenu du fait qu'elle est l'une des langues officielles de l'Organisation de la coopération islamique aux côtés de l'anglais et du français, le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a organisé, en collaboration avec l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe au Royaume d'Arabie saoudite, une série d'activités culturelles et de formation au cours de l'année 2025, comprenant notamment la célébration de la Journée mondiale de la langue arabe et l'organisation de sessions de formation spécialisées.

C'est ainsi que le 24 décembre 2025, une cérémonie marquant la Journée mondiale de

la langue arabe, célébrée chaque année le 18 décembre, s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI, sous le patronage de S.A.R. le prince Badr bin Abdullah bin Farhan Al Saoud, ministre de la Culture et président du Conseil d'administration de l'Académie, en présence d'un large éventail de représentants des Etats membres, des institutions de l'OCI et des académies de la langue arabe. Les allocutions officielles prononcées lors de cet événement ont souligné l'importance du partenariat institutionnel entre l'Organisation et l'Académie, considéré comme un modèle concret d'intégration des efforts en matière de renforcement des capacités linguistiques et de mise en place de programmes de formation de qualité au service des Etats membres et qui contribuent à promouvoir l'utilisation de la langue arabe dans les forums internationaux.

Par ailleurs, une session de formation virtuelle spécialisée intitulée « Les compétences clés de la rédaction en arabe » s'est tenue du 1er au 3 septembre 2025, dans le but de développer les compétences en expression

écrite et en rédaction, ainsi que d'améliorer les capacités de communication linguistique et professionnelle des participants. Cette session s'inscrit dans le cadre d'une série méthodologique intégrée de programmes de formation qui a donné lieu, au cours des trois dernières années, à l'organisation de dizaines de sessions et de séminaires culturels qui ont suscité un vif intérêt.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions ministérielles adoptées par le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, dont la plus récente est la Résolution ministérielle 13/51 relative aux affaires culturelles, adoptée en juin 2025, qui vise à soutenir la présence de la langue arabe dans la pensée humaine et à promouvoir son utilisation au sein des organisations régionales et internationales, réaffirmant ainsi sa contribution profonde à la diversité culturelle et cognitive de l'humanité.



langue arabe

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a entrepris de nombreuses activités et interventions dans le cadre du soutien et de la promotion de la langue arabe sur la scène internationale. Ainsi, et sur aimable invitation du Conseil international de la langue arabe, le Secrétariat général de l'OCI, représenté par la Direction des affaires culturelles, a pris part aux travaux du 11ème Conférence internationale de la langue arabe, qui s'est tenu du 22 au 24 octobre 2025 à Dubaï, aux Emirats arabes unis, sous le patronage de Son Altesse le Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Vice-président de l'Etat, président du Conseil des ministres et gouverneur de Dubaï. Cette participation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Mé-morandum d'entente signé entre le Secrétariat général et le Conseil international de la langue arabe le 29 mai 2024, dont

l'objectif est de poursuivre les efforts visant à soutenir la présence de la langue arabe dans les forums internationaux et d'étendre son rayonnement culturel et civilisationnel à l'échelle mondiale.

La conférence a rassemblé un grand nombre d'Etats membres, d'organisations régionales et internationales, ainsi que d'organismes de la société civile concernés par la langue arabe. Cet événement a également été marqué par la remise du Prix Mohammed bin Rashid pour la langue arabe, la présentation de centaines de recherches et d'études scientifiques et de terrain portant sur diverses disciplines, ainsi que le lancement d'initiatives novatrices visant à promouvoir l'enseignement et la diffusion de la langue arabe par des moyens modernes.

La délégation du Secrétariat général était conduite par l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux af-

fares humanitaires, culturelles et sociales, qui a prononcé au nom du Secrétaire général une allocution à la séance d'ouverture, à laquelle ont participé des représentants de plusieurs organisations régionales et internationales. Le Dr Al-Hussein El-Ghazoui et le Dr Rami Mohammad Inchassi ont également pris part à un nombre de sessions académiques, au cours desquelles ils ont exposé les efforts de l'OCI en faveur de la langue arabe dans le cadre des initiatives internationales menées dans ce domaine.

En marge de la conférence, la délégation du Secrétariat général a tenu des réunions bilatérales avec des représentants d'organisations et d'institutions scientifiques en vue de renforcer les partenariats et la coopération, notamment dans le domaine de la diffusion et de l'enseignement de la langue arabe.



A l'occasion de la Journée de l'OCI pour la jeunesse : un atelier pour leur autonomisation par le biais des jeux vidéo et des réseaux sociaux

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Union des agences de presse des Etats membres de l'OCI ont organisé un atelier intitulé « L'autonomisation des jeunes dans les Etats membres grâce aux jeux vidéo et aux réseaux sociaux : opportunités et défis », qui s'est tenu le 4 septembre 2025 au siège du Secrétariat général de l'OCI.

La session a été dirigée par M. Ahmed bin Salman Al-Ghamlas, Sous-secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse au ministère des Sports du Royaume d'Arabie saoudite, qui assure la présidence de la 5ème session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports. Dans son allocution d'ouverture, M. Ghamlas a souligné que

la participation du ministère saoudien des Sports à ce colloque témoigne de son engagement à soutenir les initiatives visant à autonomiser les jeunes et à renforcer leurs capacités, dans le cadre d'un partenariat constructif avec le Secrétaire général et les organisations affiliées à l'OCI. Il a précisé que les jeux vidéo et les réseaux sociaux constituent aujourd'hui des espaces interactifs offrant des opportunités prometteuses en matière d'innovation et d'influence. D'où la nécessité d'investir en faveur de la promotion des connaissances et de l'échange d'expériences, d'autant plus que les jeunes du monde islamique comptent désormais parmi les principaux acteurs et créateurs de contenu dans ce domaine.

Pour sa part, M. l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires, culturelles et sociales au sein de l'organisation, a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné que les jeux vidéo et les réseaux sociaux font désormais partie intégrante de la vie des jeunes et des enfants, en raison des possibilités qu'ils offrent en matière d'apprentissage, de communication, de divertissement et de développement des compétences. Il a affirmé que ces technologies peuvent contribuer efficacement à l'autonomisation des jeunes dans la mesure où elles sont utilisées de manière consciente et réfléchie à même de renforcer la réflexion stratégique et les capacités rationnelles.



Le Secrétaire général de l'OIC félicite le monde islamique à l'occasion de l'Eid al-Fitr

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a transmis ses félicitations à la Oummah islamique à l'occasion de l'Aïd al-Fitr de l'an 1447 de l'Hégire, priant le Tout-Puissant d'accepter le jeûne des Musulmans et de répandre ses bienfaits sur l'ensemble du monde islamique.

Le Secrétaire général a également adressé ses félicitations à Leurs Majestés, Excellences et Altesses, les Rois, Présidents et Emirs des Etats Membres de l'Organisation. Dans un message spécial à cette occasion, S.E. a déclaré qu'il saisissait l'occasion de cette célébration, dans laquelle l'OIC s'associe avec le pays hôte, le Royaume d'Arabie saoudite, pour adresser ses plus sincères félicitations et ses vœux de bonheur au Gardien des Deux Saintes Mosquées, le roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, ainsi qu'à Son Altesse Royale le prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saoud, prince héritier et président du

Conseil des ministres.

Le Secrétaire général a également exprimé ses souhaits au Royaume d'Arabie Saoudite et à tous les États Membres de l'Organisation pour une prospérité et une stabilité continues. Il a exprimé le vœu que cette fête soit l'occasion de voir disparaître les épreuves auxquelles sont confrontés les Musulmans partout où qu'ils se trouvent, priant Dieu Tout-Puissant que cette fête apporte à la Oummah Islamique le bien-être, la sécurité et la paix auxquels elle aspire.

D'autre part, et à l'occasion du mois béni de Ramadan, le Secrétariat général de l'OIC, a organisé, en collaboration avec le Centre de recherche du Golfe au Royaume d'Arabie saoudite, un séminaire culturel international virtuel sur «Le patrimoine culturel populaire au Ramadan... Perspectives de durabilité et menaces de dissolution», qui s'est tenue le 19ème jour du mois de Ramadan 1447 H, soit le 8 mars 2026. Ce colloque s'inscrit dans

le cadre des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OIC pour promouvoir le contenu culturel et développer des mécanismes de coordination avec les éminentes institutions intellectuelles des Etats membres. Il vise également à concrétiser le partenariat stratégique découlant du Mémoire d'entente conclu en mars 2024 entre le Secrétariat général et le Centre de recherche du Golfe.

Les participants se sont penché sur la réalité du patrimoine culturel des peuples islamiques pendant le Ramadan, passant en revue les défis actuels auxquels ce patrimoine est confronté dans le contexte des mutations sociales et culturelles accélérées que connaissent les sociétés à travers le monde. Ils ont proposé, à cet égard, une série de solutions pratiques visant à assurer la pérennité de l'identité culturelle distinctive de ce mois béni, pierre angulaire de l'identité islamique universelle.



La femme palestinienne : La résilience en dépit des difficultés

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a participé à l'événement organisé par l'Organisation pour le développement des femmes dans les États membres, relevant de l'OCI, dans la capitale égyptienne, Le Caire, le 18 novembre 2025, à l'occasion de la publication de son rapport intitulé : « Les femmes palestiniennes : la résilience face à l'adversité ». Dr Amina Al-Hajri, Directrice générale du Département des affaires culturelles et sociales de l'OCI, a prononcé un discours dans lequel elle a transmis les salutations de S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, ainsi que ses vœux que le rapport réalise ses objectifs. A cet égard, il a souligné que la cause palestinienne reste au premier plan des préoccupations de l'Organisation et des priorités de l'action islamique commune.

Dr Al-Hajri a souligné l'importance du rapport pour documenter les souffrances et la résilience des femmes palestiniennes, en ce sens qu'il constitue un appel à la communauté internationale pour qu'elle intervienne afin de les protéger, de les autonomiser et de garantir leurs droits, notamment le droit de

vivre dans la liberté et la dignité.

Dr Al-Hajri a également lancé un appel aux États membres de l'OCI qui n'ont pas encore adhéré à l'Organisation pour le développement des femmes, les invitant à y adhérer et à contribuer à ses activités, en raison de l'impact que cela peut avoir sur l'amélioration de la condition des femmes dans les États membres.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée internationale de la petite fille, célébrée cette année sous le thème « Mon identité, le changement que je mène : les filles en première ligne face aux crises », l'OCI a réaffirmé son engagement ferme à protéger les droits et la dignité des filles, ainsi qu'à renforcer leurs capacités et leur potentiel dans l'ensemble du monde islamique. Elle a reconnu que les filles supportent des fardeaux disproportionnés en période de conflit, de chocs climatiques, de déplacement et d'instabilité sociale. Cependant, a-t-elle ajouté, elles continuent à aller de l'avant en tant que leaders résilientes, militantes pour la justice et moteurs d'un changement positif au sein de leurs familles et de leurs communautés.

Par ailleurs, et dans le cadre de son Plan d'action pour la promotion de la femme, l'OCI a réaffirmé son engagement à poursuivre la mise en œuvre d'un cadre global visant à améliorer l'accès à l'éducation, à la santé, aux opportunités économiques et à l'intégration sociale, en parfaite conformité avec les valeurs islamiques et les normes internationales. Elle a souligné que la Déclaration de Djeddah sur les droits des femmes en Islam, adoptée par la Conférence internationale sur les droits des femmes en Islam, renforce la vision de l'Organisation en matière de promotion de la justice et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres. S'agissant de l'action gouvernementale en cours pour finaliser la Convention de Djeddah sur les droits de l'enfant dans l'Islam, l'OCI a estimé que cette démarche constitue une étape importante vers la consolidation des mécanismes de protection de l'enfant et la promotion des droits de chaque enfant, quelle qu'elle soit, dans tous les domaines de la vie.



Le Sommet de Doha : Le progrès et la justice sociale, deux piliers du développement durable

La capitale qatarie, Doha, a accueilli le 4 novembre 2025 le Deuxième Sommet mondial sur le développement social, auquel ont pris part des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres chargés du développement social, ainsi que des dirigeants d'organisations internationales et des représentants de la société civile.

Ce sommet représente un événement international majeur dont le but est de renouveler l'engagement mondial en faveur de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, et de promouvoir un développement inclusif. Ce fut également l'occasion d'évaluer les progrès accomplis en matière de développement social, d'identifier les lacunes existantes, de réaffirmer la Déclaration de Copenhague de 1995 et de mobiliser la volonté internationale autour d'un objectif commun, à savoir la promotion du progrès et de la justice sociale en tant que piliers fondamentaux du développement durable, de la paix et de la sécurité mondiales.

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a participé à ce sommet avec une délégation de haut niveau conduite par

Mme Amina Al-Hajri, Directrice générale des affaires culturelles, sociales et familiales, et l'Ambassadeur Hameed Opeloyeru, Directeur général de la Mission de l'OCI auprès des Nations Unies à New York.

La délégation a mis en exergue les efforts déployés par l'OCI dans les domaines de l'autonomisation sociale et économique des femmes, du soutien à la famille et à l'institution du mariage, ainsi que de la protection de l'enfance et de la jeunesse, notamment à travers sa participation à des événements parallèles et à des réunions bilatérales et multilatérales.

La séance d'ouverture du Sommet a été marquée par les discours de dirigeants et de responsables de premier plan, dans lesquels ils ont souligné la nécessité de renouveler l'engagement mondial en faveur des valeurs de justice sociale, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'inclusion sociale. Le Sommet a également été l'occasion du lancement de la « Déclaration politique de Doha », qui constitue un nouveau Cadre international visant à faire progresser les efforts en faveur du développement social durable et à bâtir des sociétés plus équita-

bles et solidaires.

De son côté, l'ambassadeur Opeloyeru a pris part à plusieurs événements parallèles en marge du Sommet, notamment celui de l'Institut international de la famille de Doha, consacré à la protection de la famille en temps de guerre et de conflit, ainsi qu'à l'événement organisé par le Centre SESRIC-Ankara sous le titre « Les voies numériques vers la formalisation dans l'économie sociale et solidaire ».

L'ambassadeur Hameed Opeloyeru est également intervenu à la session du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le thème « La transition de la pauvreté vers la prospérité », qui a été l'occasion d'un vaste échange d'expériences, ainsi que du lancement de plusieurs partenariats et projets nouveaux. Le Sommet s'est achevé avec la participation de la délégation de l'OCI à des sessions et des ateliers consacrés à des questions centrales portant sur l'autonomisation sociale, le développement durable, l'innovation dans le domaine social et le renforcement des partenariats internationaux.



L'OCI célèbre les Journées mondiales des personnes âgées, de l'enfance et des personnes handicapées

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a célébré respectivement la Journée mondiale des personnes âgées, la Journée mondiale de l'enfance et la Journée internationale des personnes handicapées.

A l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, célébrée chaque année le 1er octobre par la communauté internationale conformément à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1990, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a souligné qu'il était important d'assurer aux personnes âgées les soins de santé et la protection sociale, tout en veillant à l'élimination de la discrimination. Il a rappelé, en outre, que les résolutions adoptées par l'OCI, ainsi que sa stratégie relative aux personnes âgées, adoptée à la Première session de la Conférence ministérielle sur le développement social, tenue à Istanbul en 2019, invitent les Etats membres à tirer

parti de l'expertise des personnes âgées en écoutant leur voix, notamment lors de l'élaboration de leurs politiques et leurs programmes de développement, et à renforcer leur rôle au sein de leurs communautés, ainsi qu'à appliquer les meilleures pratiques dans les relations avec eux.

A noter que le thème choisi par les Nations Unies pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées en 2025 est : « Les personnes âgées à la tête de l'action locale et mondiale : nos aspirations, notre bien-être et nos droits ». A cette occasion, M. Hissein Taha a appelé les Etats membres et la communauté internationale à élaborer des politiques globales qui soutiennent les droits des personnes âgées et leur garantissent une vie digne et une participation effective dans la société.

L'Organisation s'est également jointe à la communauté internationale pour célébrer la Journée mondiale de l'enfance, en réaffirmant dans ce contexte son engagement

indéfectible en faveur de la promotion, de la protection et du développement des droits et du bien-être des enfants dans tous ses Etats membres et ailleurs.

A cette occasion, l'OCI a insisté sur la responsabilité éthique et humaine commune de garantir à chaque enfant le droit à l'éducation, aux soins de santé et à la protection, ainsi qu'à lui assurer une vie à l'abri de la violence, de l'exploitation et de la négligence. Elle a souligné que l'investissement dans le bien-être des enfants est essentiel pour bâtir des sociétés pacifiques, inclusives et résilientes.

Le Secrétaire général a déclaré : « Notre avenir commun dépend de notre capacité à prendre soin des enfants et à les protéger. » Il a ajouté : « L'Organisation reste pleinement engagée à élaborer des politiques et des cadres qui garantissent à chaque enfant de grandir dans la sécurité, la dignité et l'espoir. »



Festival de Bakou : Valorisation du patrimoine commun du monde islamique

Une délégation de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), dirigée par l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires culturelles, sociales et humanitaires, a participé au « Festival culturel de l'OCI : Semaine créative de Bakou », organisé par l'OCI en partenariat avec le ministère de la Culture de la République d'Azerbaïdjan, à Bakou du 5 au 11 décembre 2025.

La cérémonie d'ouverture du festival s'est tenue le 8 décembre 2025 au Centre des congrès de Bakou, en présence de S.E. M. Adil Karimli, ministre de la Culture de l'Azerbaïdjan, et la participation de plus de 300 invités venus de plus de 50 pays, qui ont célébré la créativité, le dialogue et les valeurs culturelles communes qui unissent les pays de l'Organisation. Parmi les participants figuraient des responsables gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales, d'éminentes personnalités scientifiques et culturelles, ainsi que des experts des industries créatives, du théâtre et des médias. A cette occasion, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet a prononcé une allocution au nom de S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général, dans laquelle il a exprimé ses sin-

cères remerciements aux dirigeants, au gouvernement et au peuple de la République d'Azerbaïdjan pour leur accueil de la 4ème édition du festival, ainsi que pour les efforts entrepris pour faire de Bakou la capitale mondiale des industries créatives. Il a également salué le soutien constant apporté par la République d'Azerbaïdjan à l'OCI, notamment dans les domaines de la culture, des affaires humanitaires, de la coopération économique et de l'échange de bonnes pratiques, ainsi que pour la plate-forme offerte pour célébrer la diversité du patrimoine du monde islamique.

L'ambassadeur Bakheet a souligné que les activités culturelles jouent un rôle central dans l'établissement de relations personnelles et institutionnelles ainsi que dans la mise en place de réseaux de coopération et de partenariats fructueux. Il a indiqué à ce propos l'importance du rôle des échanges culturels dans l'enrichissement du patrimoine commun du monde islamique, ajoutant que le renforcement de l'identité collective et la consolidation de l'unité et de la solidarité au sein de la communauté élargie de l'OCI contribuent à surmonter les malentendus. Il a précisé en outre que l'accent mis par ce

festival sur les industries créatives découle du rôle crucial que celles-ci jouent dans le développement durable.

Ce festival international a permis de réunir des milliers d'invités et de participants, parmi lesquels des ministres de la Culture, des designers, des créateurs, des réalisateurs de cinéma et de jeunes innovateurs issus tant des Etats membres de l'OCI que d'ailleurs. Les institutions de l'Organisation concernées par la culture, le patrimoine et les médias ont également pris part à cet événement, pour lequel des stands ont été réservés afin qu'elles puissent présenter leurs programmes et leurs productions.

Cet événement culturel majeur vise à renforcer la coopération entre les Etats membres dans les domaines de la culture, du patrimoine, du cinéma, des industries créatives et des médias numériques. Il permet également de consolider la communication et la compréhension, et de jeter des ponts culturels entre l'Azerbaïdjan et les autres pays du monde, en particulier les Etats membres de l'OCI. Le festival comprenait également l'organisation des « Journées du cinéma dans les Etats membres de l'OCI ».



Déclaration de Bakou : Autonomisation des jeunes et réalisation du développement durable



La séance de clôture du Festival culturel de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) s'est tenue le 9 décembre dernier au Centre des congrès de Bakou.

L'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales de l'OCI, a lu le texte de la Déclaration de Bakou sur les industries créatives, en présence des Vice-ministres de la Culture de la République d'Azerbaïdjan, Mme Saadat Yusifova et M. Farid Jafarov, ainsi que du Directeur général de l'Agence du cinéma de la République d'Azerbaïdjan, M. Rashad Azizov, et de représentants des médias.

La Déclaration définit la vision commune des Etats membres de l'OCI sur le renforcement de la coopération dans le domaine des industries créatives, la promotion d'initiatives conjointes et la redynamisation de la diplomatie culturelle. Elle souligne l'importance stratégique des partenariats futurs et des efforts des Etats membres de l'OCI en matière de coopération culturelle.

Dans cette Déclaration, les participants réaffirment que le renforcement de la coopération dans les domaines des industries culturelles et créatives contribue de manière significative à la diversification des économies, à l'autonomisation des jeunes et à la réalisation du développement durable. Dans

ce contexte, le festival a souligné la nécessité de poursuivre la coopération entre les Etats membres de l'OCI, ses institutions et les partenaires nationaux, notamment à travers des initiatives en faveur de l'innovation numérique, de l'entrepreneuriat, de la préservation du patrimoine culturel et de l'utilisation responsable des technologies émergentes.

Le festival a également insisté sur l'importance de renforcer les programmes communs, les partenariats institutionnels et les mécanismes de financement innovants, mettant aussi l'accent sur la coopération entre les secteurs public et privé, ce qui permettra, d'une part de consolider le rôle des industries créatives en tant que moteur d'une croissance inclusive et durable dans les Etats membres de l'OCI, et d'autre part, de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action décennal de l'OCI et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

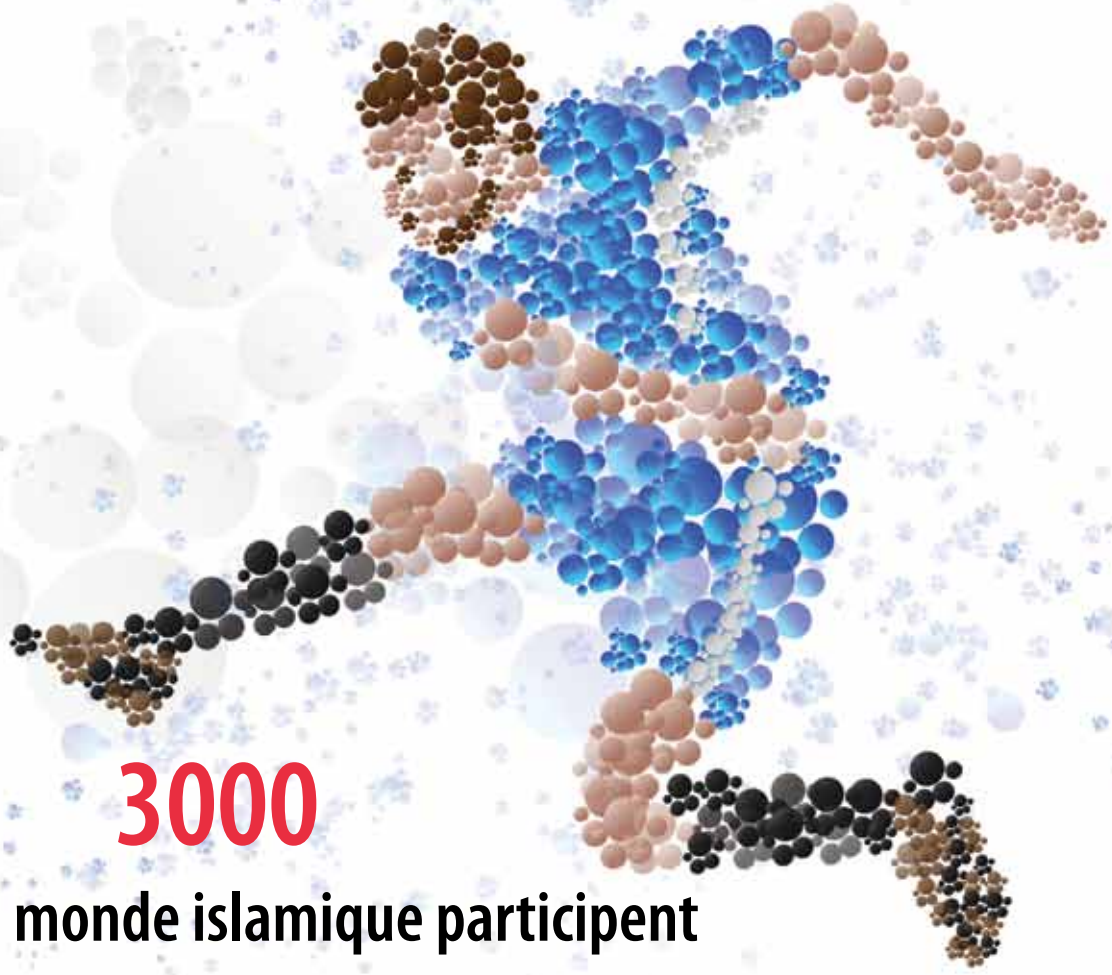
Les participants ont exprimé, à la conclusion du festival, leur profonde gratitude envers le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan pour l'excellente organisation et

l'hospitalité dont ils ont bénéficié. Une reconnaissance particulière a également été exprimée à S.E. le Président Ilham Aliyev pour son rôle dans le renforcement de la coopération avec l'Organisation de la coopération islamique, la consolidation des liens de solidarité au sein du monde islamique, ainsi que la promotion du dialogue interculturel et de la paix.

Le festival s'est dit convaincu que le festival culturel de l'OCI : la Semaine de la créativité de Bakou 2025, a inauguré une nouvelle page dans le parcours de la coopération culturelle et des industries créatives entre les Etats membres de l'OCI, et a jeté les bases d'une plate-forme durable qui continuera à promouvoir le dialogue durable, les partenariats à plusieurs niveaux

et l'innovation culturelle dans la région.



3000

athlètes du monde islamique participent aux Jeux de la Solidarité à Riyad

Son Altesse Royale le prince Abdulaziz bin Turki Al-Faisal, ministre des Sports et président de la Fédération sportive de la Solidarité islamique, a reçu, jeudi 6 novembre 2025 à Riyad, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en marge de la cérémonie d'ouverture de la 6ème édition des Jeux de la Solidarité islamique, organisée par le Royaume d'Arabie saoudite du 7 au 21 novembre 2025, à laquelle ont participé plus de 3000 athlètes représentant les Etats membres de l'OCI. Des ministres de la Jeunesse et des Sports, ainsi que des responsables d'institutions régionales et internationales actives dans ce domaine, étaient également présents.

Au cours de cette rencontre, les deux responsables ont examiné les moyens de renforcer la coopération et la coordination entre leurs deux parties afin de soutenir le mouvement sportif et d'autonomiser les jeunes dans les pays du monde islamique. Ils ont également passé en revue les efforts déployés par la « Fédération sportive » pour développer les infrastructures sportives et organiser des com-

pétitions qui contribueront à autonomiser les jeunes et à enraciner les valeurs de solidarité et d'unité parmi les jeunes des Etats membres. Le Secrétaire général a salué le rôle pionnier joué par le Royaume d'Arabie saoudite dans le soutien à l'action islamique commune, appréciant les efforts concrets qu'il déploie pour renforcer la place du sport et développer les capacités des jeunes dans les Etats membres. Il a souligné que l'accueil par l'Arabie saoudite de cette grande compétition sportive incarne son ferme engagement à servir les causes du monde islamique et à renforcer la coopération entre ses membres dans les différents domaines.

Le Secrétaire général a également exprimé sa reconnaissance pour les efforts considérables fournis par le ministère des Sports et la Fédération sportive de la solidarité islamique dans l'organisation de cette édition, qui reflète une image louable de l'Arabie saoudite et de sa capacité à accueillir de grands événements sportifs. Il a souligné que le sport constitue un pont de communication et de compréhension entre les peuples du monde islamique, ainsi

qu'un domaine prometteur pour bâtir un avenir meilleur pour la jeunesse de la Oummah.

D'autre part, et sur l'aimable invitation de Son Altesse le Prince Abdulaziz bin Turki Al-Faisal, le Secrétaire général a participé, à la tête d'une délégation de haut niveau du Secrétariat général, à la 6ème édition des Jeux de la solidarité islamique, qui s'est tenue dans la capitale Riyad sous le haut patronage du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud.

Dans l'allocution prononcée par le Secrétaire général lors de la cérémonie d'ouverture, et lue en son nom par l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles, sociales et familiales, le Secrétaire général a salué les efforts consentis par l'Arabie saoudite pour soutenir l'action islamique commune sous la houlette du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et de S.A.R. le Prince héritier et Premier ministre, le prince Mohammed bin Salman.



OCI : Célébrations du 1.500ème anniversaire de la naissance du Prophète Mohammed (PSL)

Dans le cadre des célébrations de la commémoration du 1500e anniversaire de la naissance du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) en 2025, le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a pris part à un colloque intitulé « Repenser un monde en péril à travers le prisme des enseignements du Prophète Mohammad (PSSL) pour les peuples et la planète ». Cet événement a été organisé par la Commission permanente de l'information et des affaires culturelles (COMI-AC) sous l'égide du ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger. Ont assisté à cet événement le corps diplomatique accrédité au Sénégal, les chefs des grandes communautés religieuses du Sénégal, ainsi que des chercheurs, des universitaires et des intellectuels. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 15/51-C, adoptée à la dernière réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Istanbul les 21 et 22 juin 2025, concernant la célébration du 1.500ème anniversaire de la naissance du Prophète Moham-

med (PSSL). Cette Résolution invite les Etats membres et les institutions de l'OCI à faire de l'année 2025 une année dédiée à la célébration de cet anniversaire cher au cœur des Musulmans du monde entier.

Le colloque « Repenser un monde en péril » comprenait des discours principaux et cinq tables rondes consacrées à l'héritage du prophète Mohammed (PSL) – ses exploits, ses enseignements et ses efforts pour diffuser le message de la religion islamique – ainsi qu'aux méthodes et moyens permettant de reconstruire le récit narratif autour de l'héritage prophétique dans le contexte des campagnes de désinformation délibérée visant l'Islam et les Musulmans.

Dans le message du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) qu'il a prononcé au nom de S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, le Directeur des affaires culturelles, le Dr Al-Hussein Al-Ghazoui a mis en évidence certains des défis sociaux, économiques, politiques et environnementaux auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Il a souligné la nécessité pour les Musulmans de revenir

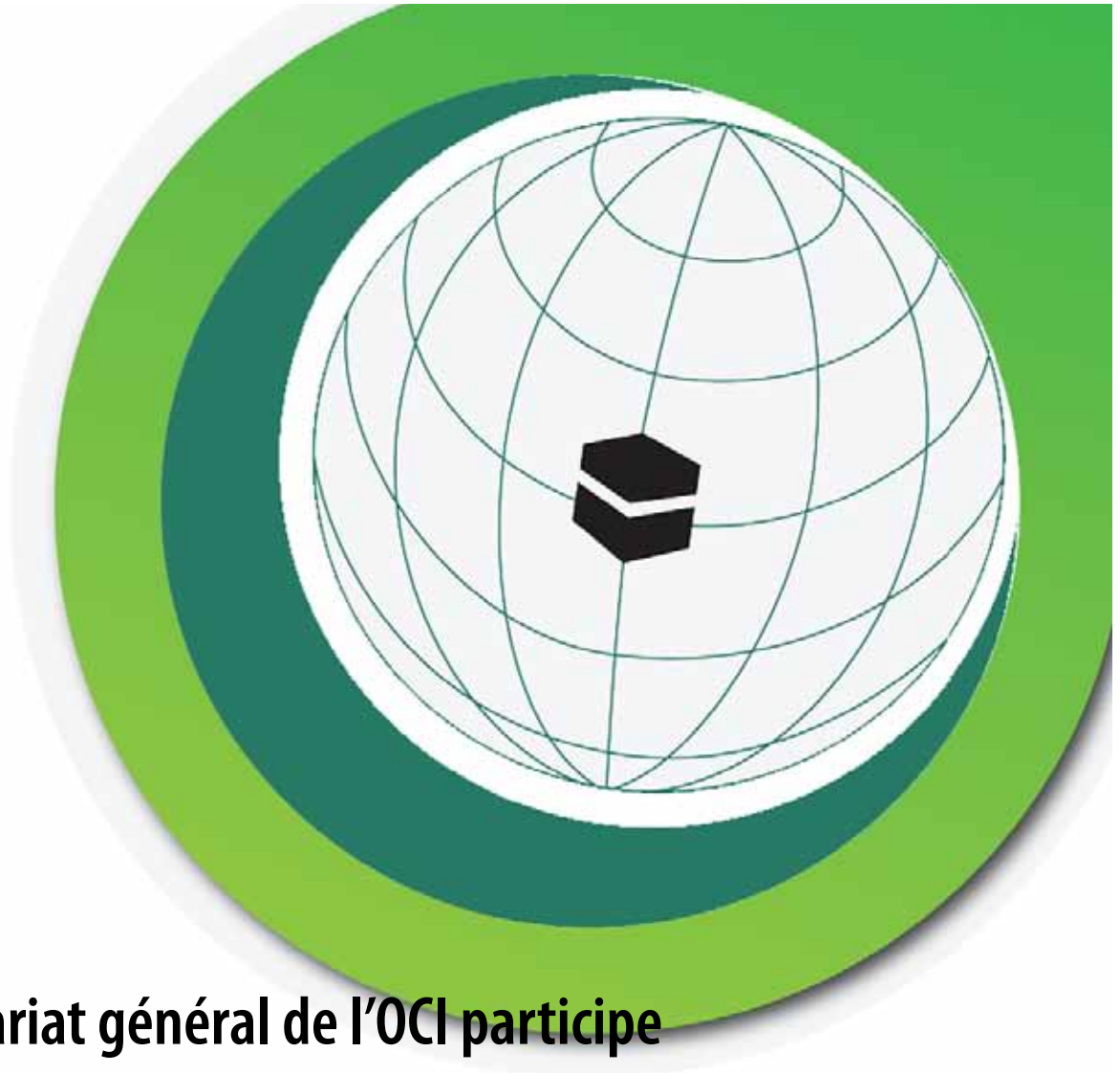
aux sources et de s'inspirer de la vie de notre Prophète pour surmonter les différents obstacles qui entravent leur action collective, leur unité et leur prospérité commune.

La participation du Secrétariat général de l'OCI à ce colloque témoigne de son engagement à soutenir les institutions de l'Organisation dans la mise en œuvre de programmes, d'initiatives et d'activités de qualité apportant une valeur ajoutée aux principes et objectifs qui sont au cœur de la mission de l'Organisation.

Sur un autre registre, le Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SES-RIC), a inauguré le 14 octobre 2025 à Ankara, en République de Türkiye, un atelier sur le thème « L'addiction à l'internet : les meilleures pratiques pour protéger les enfants contre la violence en ligne dans les Etats membres de l'OCI ».

L'atelier, qui s'est déroulé sur deux jours au siège du SESRIC, a rassemblé des représentants des Etats membres de l'OCI, des institutions concernées de l'OCI, ainsi que des partenaires internationaux et régionaux.





Le Secrétariat général de l'OCI participe aux réunions périodiques des organes

L'Ambassadeur Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint pour les affaires de la Palestine et d'Al-Qods à l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et chargé d'assurer l'intérim du Secrétaire général de l'OCI, a pris part à la 11ème session de l'Assemblée générale de l'Union des radios et télévisions des pays de l'OCI, qui s'est tenue en ligne le 2 octobre 2025.

L'ambassadeur Samir Bakr a prononcé une allocution au nom du Secrétaire général à la séance d'ouverture de la réunion, dans laquelle il a souligné le soutien considérable apporté par le Royaume d'Arabie saoudite à l'Union des radios et télévisions des Etats membres de l'OCI, qui contribue à la promotion des activités de radiodiffusion et de télévision ainsi qu'au renforcement des infrastructures des Etats membres dans ces deux domaines médiatiques. L'ambassadeur Diab a également

exprimé sa gratitude à S.E. M. Salman bin Youssef Al-Dosari, ministre de l'Information du Royaume d'Arabie saoudite et Président du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale de l'Union, pour son soutien constant aux activités de l'Union.

L'ambassadeur Samir Bakr a précisé que l'Union joue un rôle de premier plan dans la conception d'un contenu médiatique constructif pour le monde islamique dans les secteurs de la radio et de la télévision, en diffusant à cet effet un discours religieux équilibré sur l'Islam et ses nobles valeurs ; un discours qui tient compte de l'évolution de l'époque et contribue efficacement à réfuter le discours islamophobe et à contrer les campagnes de dénigrement menées contre les symboles de la religion islamique.

Dans son discours, l'ambassadeur Samir Bakr a également souligné le rôle important que

joue l'Union des radios et télévisions des Etats membres de l'OCI dans la défense des causes de la nation islamique, en particulier la cause centrale de l'Organisation, à savoir la cause palestinienne, qui traverse actuellement une phase extrêmement critique en raison des attaques et des agressions incessantes des forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, notamment dans la bande de Gaza, associées à la poursuite des agressions des colons et des forces d'occupation contre les villes, villages et camps de la Cisjordanie, sans compter les agressions contre les lieux saints d'Al-Qods Al-Charif. Il a également souligné l'appréciation de l'OCI pour les efforts louables déployés par l'Union, sous la direction de son président, le Dr Amr El-Leithy, qui apporte un soutien médiatique remarquable à la cause palestinienne.



«Montre-moi ton sourire» : L'ICESCO contre le harcèlement

L'Organisation du Monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a lancé, le 9 novembre 2025, la bande dessinée « Montre-moi ton sourire », dans le cadre des activités du Salon international du Livre Enfant et Jeunesse (SILEJ) à Casablanca. L'événement a été organisé en partenariat avec le Ministère marocain de la jeunesse, de la culture et de la communication, la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), et le Réseau mondial des religions en faveur des enfants (GNRC). La projection inaugurale du film a réuni 50 enfants, en présence de plusieurs responsables, experts, pédagogues et professionnels des médias. La production du film « Montre-moi ton sourire » s'inscrit dans le cadre d'un programme supervisé par le Secteur des Sciences sociales et humaines de l'ICESCO et réalisé par le Secteur des Médias et de la communication. Il vise à lutter contre le harcèlement scolaire à travers une histoire visuelle présentée sous une forme créative, destinée à sensibiliser le public à la gravité du phénomène et aux moyens de prévenir ses effets psychologiques, éducatifs et sociaux. Lors de la cérémonie de lancement, Mme Ramata Almamy Mbaye, Cheffe du Secteur des

sciences sociales et humaines de l'ICESCO, a souligné que ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Stop au harcèlement », qui comprend plusieurs outils éducatifs visant à protéger l'enfance et à promouvoir le bien-être à l'école, à travers l'éducation aux valeurs et le développement des compétences d'interaction positive.

Pour sa part, Mme Kenza Abourmane, Directrice du Secteur de la jeunesse au Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication du Maroc, a salué la coopération avec l'ICESCO pour la production de contenus éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes. Elle a mis en avant la cohérence du projet avec les efforts nationaux de lutte contre la violence en milieu scolaire, tout en affirmant la disponibilité des institutions culturelles relevant du ministère à accueillir des projections et des débats autour des messages et valeurs portés par le film.

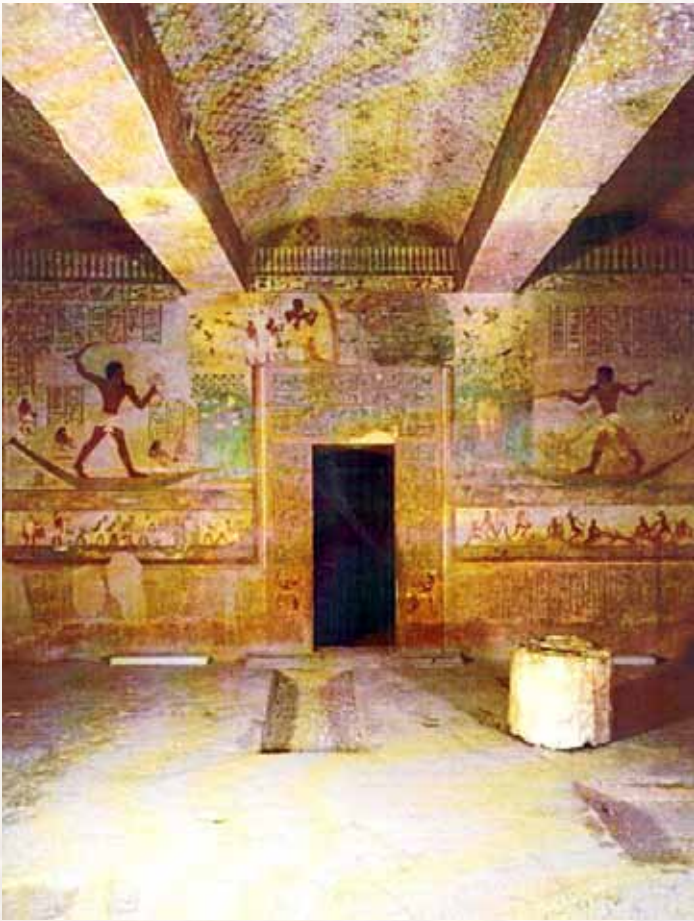
Dans une intervention en visioconférence, M. Abdel Rahamane Baba-Moussa, Secrétaire général de la (CONFEMEN), a exprimé sa gratitude au Dr Salim M. AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, pour cette initiative porteuse de messages moraux et éducatifs, soulignant que la production de ce film constitue un outil pédagogique accessible à tous

les élèves.

Pour sa part, M. Mustafa Ali, Secrétaire général du Réseau mondial des religions en faveur des enfants (GNRC), a souligné que « l'enfant en sécurité est le socle d'un monde sûr », en cohérence avec la vision de l'ICESCO, qui soutient constamment des initiatives allant dans ce sens.

Au terme de la projection, un débat a été ouvert avec les enfants participants sur leurs expériences et leurs idées pour lutter contre le harcèlement. Ils ont souligné l'importance de demander de l'aide en cas de besoin, ainsi que le rôle essentiel de la famille, de l'école et du corps enseignant dans la prévention précoce du harcèlement, qu'il soit scolaire ou électronique.

Dans un autre registre, l'ICESCO a inauguré un studio équipé des dernières caméras et technologies d'enregistrement et de diffusion à son siège à Rabat, capitale du Maroc. L'objectif est de produire un contenu qui renforce le message médiatique de l'ICESCO dans ses Etats membres et d'offrir des services de formation professionnelle pour qualifier les jeunes professionnels des médias et les créateurs de contenu dans le monde islamique.



Le Caire - dpa : Les ouvrages et études, tant étrangers qu'arabes, consacrés à l'histoire de la zone archéologique de Bani Hassan, dans le gouvernorat de Minya, en Basse-Egypte, se distinguent par leur diversité et leur nombre. Ce site, qui compte parmi les principales attractions touristiques égyptiennes, continue de livrer chaque année de nouvelles découvertes archéologiques.

Tout aussi nombreuses sont les études consacrées aux nécropoles de la région et aux vestiges qu'elles renferment, qui vont des études architecturales aux analyses artistiques. Selon le Dr Mostafa Waziri, ancien Secrétaire général du Conseil suprême des antiquités égyptiennes, cette région n'a pas encore livré tous ses secrets.

L'égyptologue et artiste égyptien Abdel-Ghaffar Shadid explique que les tombes de Bani Hassan ont été construites pour les princes de la région, à proximité de la capitale de leur royaume dans la XVI^e province, connue sous le nom de province de Gazelle. Dans son ouvrage « Les tombes de Bani Hassan au Moyen Age », Abdel Ghaffar Shadid indique que le territoire de Gazelle s'étendait le long du Nil et que l'administration de cette région relevait des fonctions du prince de Bani Hassan.

Selon Shadid, la stature des princes de Bani Hassan a connu des fluctuations tout au long de l'histoire égyptienne, et leur puissance et richesse matérielles, à leur apogée, se reflètent dans la taille et l'aménagement de leurs impressionnantes nécropoles.

Compte tenu de l'importance des tombes des princes de Bani Hassan et des fresques qu'elles renferment, des équipes d'égyptologues et de chercheurs se sont attachées à utiliser différentes méthodes pour déterminer l'ordre chronologique des occupants de ces tombes, en comparant le contenu des textes inscrits sur leurs murs et en étudiant l'évolution de leur style architectural. Cependant, l'art de la peinture murale est resté négligé, jusqu'à ce que le Conseil suprême des antiquités égyptiennes prenne l'initiative de collaborer avec une

équipe d'archéologues, d'égyptologues, de restaurateurs, de photographes et de chercheurs allemands, notamment du musée Römer et Plattzeus à Hildesheim, et l'Institut d'Égyptologie de l'Université de Munich. Les résultats des travaux de cette équipe égypto-allemande ont permis de dresser un état des lieux de ces tombes, en particulier de leurs précieuses peintures murales, tout en fournissant une analyse de l'architecture et de l'art de la peinture murale dans ces tombes qui attirent aujourd'hui des milliers de touristes venus des quatre coins du globe.

Selon Waziri, les tombes de Bani Hassan remontent à plusieurs périodes historiques : certaines datent du Moyen Empire, d'autres de l'Ancien Empire, sans oublier les puits funéraires de la Première Période de transition.

Selon le Conseil suprême des antiquités égyptiennes, la zone archéologique de Bani Hassan est l'une des plus importantes du pays. Elle est située sur la rive est du Nil et dépend du centre d'Abu Qirgas, dans le gouvernorat de Minya (à 277 km au sud de la capitale, Le Caire). Il s'agit de tombes creusées entièrement dans la montagne.

De nombreux explorateurs, voyageurs et égyptologues ont visité la région. Parmi les plus célèbres, on peut citer Jean-François Champollion (en 1828), le voyageur et explorateur français Frédéric Cailliois (1787-1869) et l'égyptologue prussien Karl Richard Lepsius.

Les égyptologues, parmi lesquels l'Allemand Dr Arne Eggebrecht – qui a participé à un projet égypto-allemand visant à recenser, restaurer et protéger les tombes des princes de la région à Bani Hassan –, considèrent que les fresques des tombes des princes de Bani Hassan comptent parmi les trésors les plus précieux de l'art égyptien antique. Les études et les sources historiques nous permettent d'apprécier la grande richesse des thèmes représentés sur les murs, dont certains – comme la tombe n° 15, celle de « Baqet III » – atteignent une hauteur de près de cinq mètres.

Les cimetières de Bani Hassan :

Un ouvrage qui retracent des époques successives



« Voyage culinaire égyptien : Mélange de saveurs et d'histoire »

Le Caire, Hajjaj Salama (dpa) : L'ouvrage intitulé « Voyage culinaire égyptien » nous plonge dans l'univers et les rituels de la cuisine égyptienne, mettant en lumière des aspects marquants de l'intérêt des Égyptiens pour la gastronomie et les plats traditionnels liés à leurs grandes occasions, depuis les mets du Ramadan jusqu'aux gâteaux de l'Aïd, en passant par les douceurs du Mawlid.

Publié au Caire en arabe et en japonais, cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un projet académique de l'Université du Caire, élaboré par quatre chercheuses qui nous ont transportés de l'odeur des fèves tôt le matin à celle des épices dans les marchés populaires, et ont guidé le lecteur à travers les fêtes populaires. Puis elles nous ont ramenés vers les grands-mères et les mères entourées de leurs filles pendant qu'elles préparent les desserts du Ramadan et les gâteaux de l'Aïd.

Ce qui frappe dans les premières pages de cet ouvrage de 380 pages au format moyen, c'est le remerciement adressé par les auteures : Rabab Mahmoud, Nourhan Essam, Karma Mohamed et Nariman Ali, à leurs mamans qui ont joué un rôle actif dans la rédaction du livre et la préparation de tous les plats et desserts typiques de la cuisine égyptienne mentionnés dans ses pages.

Selon les auteures de l'ouvrage, il ne s'agit pas simplement d'un livre sur la cuisine, mais d'un projet visant à aider à comprendre

l'identité d'un pays et son histoire à travers ses plats, ses saveurs, ses parfums et ses rituels.

Comme l'indique l'introduction, cet ouvrage emmène le lecteur dans un voyage enchanteur au cœur de la cuisine égyptienne, où les saveurs se mêlent à l'histoire, où les plats racontent des anecdotes, et où les pages et les chapitres nous transportent entre les fêtes, les occasions religieuses et populaires, et les rituels quotidiens des Égyptiens. Ce faisant, les lecteurs découvrent les recettes qui ont façonné l'âme des Égyptiens et dont la renommée s'est répandue dans le monde entier.

Les pages et les chapitres de cet ouvrage nous présentent la nourriture non pas simplement comme un moyen de subsistance, mais comme un langage culturel universel qui transcende les frontières et comble le fossé entre les peuples : « En dégustant un plat d'un autre pays, nous n'en apprécions pas seulement la saveur, mais nous nous rapprochons de ses coutumes, nous en appréhendons l'esprit, et nous nous imprégnons de son histoire ». Dans cette optique, il n'est pas étonnant que le sushi soit devenu un symbole de la culture japonaise et la pizza une référence de l'Italie. Dans ce contexte, pourquoi la taamiya, le keshri et la molokhia ne seraient-ils pas de véritables symboles de la culture égyptienne, d'autant qu'ils sont profondément enracinés

dans l'histoire ?

C'est pourquoi le livre « Voyage culinaire égyptien » nous invite, à travers ses pages, à porter un regard nouveau sur les plats du quotidien, considérés comme un miroir reflétant les traits caractéristiques de la société égyptienne. C'est aussi une tentative de retracer l'histoire de ces mets et de décrypter leurs liens avec les différentes facettes de la vie, allant des fêtes et des rites religieux aux simples et chères habitudes quotidiennes.

L'ouvrage se compose de trois chapitres qui constituent des étapes fondamentales de ce voyage à la découverte de la cuisine égyptienne. Le premier chapitre aborde les épices dans la culture égyptienne et nous révèle comment celles-ci ont dépassé leur simple rôle culinaire pour devenir des symboles géographiques et historiques exprimant la diversité et la richesse de l'Égypte.

Le deuxième chapitre met en lumière les plats servis aux occasions religieuses et sociales, nous expliquant comment la gastronomie est devenue un vecteur de partage et d'unité entre les Égyptiens, quelle que soit leur religion. Dans le troisième et dernier chapitre, l'ouvrage rend hommage aux « plats populaires », soulignant leur résistance au fil du temps pour préserver le patrimoine égyptien, et leur rôle quotidien en tant qu'expressions de la simplicité, de la générosité et de l'identité.



Des jeunes allemands attirés par l'Islam

Lea a fondu en larmes lorsqu'elle a entendu, pour la première fois, le son de l'appel à la prière ; c'est alors qu'elle a su qu'elle était arrivée. Eva s'est convertie après que son professeur de religion chrétienne eut échoué, au terme de discussions acharnées, à la convaincre de la doctrine de la Trinité ; elle s'est convertie à l'Islam, ainsi que sa mère, puis son fils et sa fille.

Quant à Max, il dit que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour lui, c'était Gaza et son incapacité à comprendre la force de ses habitants à supporter cette perte et à rester soudés malgré tout ce qui leur était arrivé. Ne trouvant pas de réponses dans son livre, il s'est alors demandé : « Que se passe-t-il dans leur tête et d'où leur vient cette foi ? »

Salman (le nom qu'il a pris après sa conversion à l'Islam) a déclaré qu'il n'oublierait jamais la pureté qu'il a ressentie dès qu'il a commencé à lire le Coran, après un long parcours marqué par l'alcool, la drogue et la vie

dans les rues malfamées de Berlin avant son incarcération.

Lea, Eva et Max ne sont que quelques exemples parmi les centaines de « nouveaux Musulmans » qui envahissent ces derniers temps les réseaux sociaux tels que TikTok, YouTube, Instagram et autres.

Si vous tapez en allemand sur YouTube (konvertieren zum Islam), vous serez surpris par les milliers de photos et de vidéos dans lesquelles leurs auteurs expliquent comment et pourquoi ils se sont convertis à l'Islam et comment leur vie a changé pour le mieux après avoir pris cette décision cruciale, qui n'est évidemment pas sans obstacles, surtout lorsqu'ils la prennent à un moment où ils dépendent encore financièrement de leurs parents et vivent sous le toit familial, selon l'expression allemande courante (Hotel Mama).

A la lumière de ces récits, on peut dire que ces trois personnes ont eu de la chance, car

les réseaux sociaux ne sont pas exempts de brebis galeuses.

Selon le dernier rapport publié par la Division intérieure des services de renseignement allemands, « des influenceurs extrémistes utilisent habilement les réseaux sociaux pour diffuser leurs idées extrémistes auprès des jeunes. Ils exploitent des plateformes telles que TikTok et Instagram pour attirer les adolescents grâce à un contenu rapide, simple et captivant.

Ces adolescents interagissent avec ce contenu et le partagent sans se rendre compte qu'ils commettent des infractions punies par la loi.

Ce phénomène n'inquiète pas seulement les services de renseignement allemands, mais aussi 2750 mosquées et des centaines de centres Islamiques qui veillent à ne pas laisser des jeunes comme Lea, Eva et Max devenir des proies faciles pour les extrémistes.

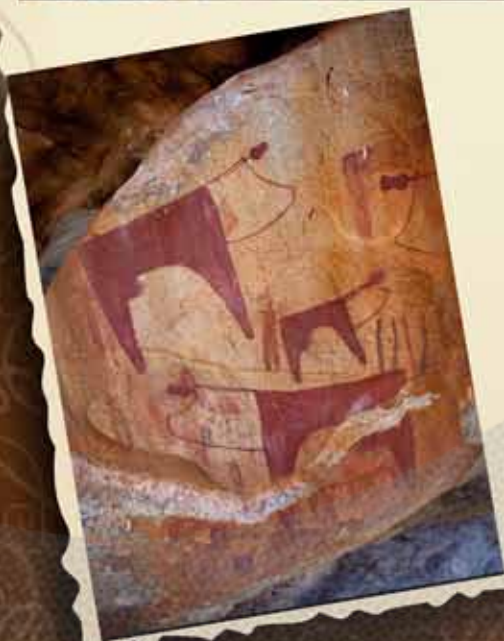
« Laas Geel » : Fenêtre de la Somalie fédérale sur l'aube de l'humanité



« Laas Geel », ou « source de beauté » dans la langue somalienne, est un site (lieu où les chameaux s'abreuvent). Situé en République fédérale de Somalie, ce site est considéré comme l'un de ses monuments historiques. Son âge est estimé entre 5000 et 9000 ans et remonte approximativement au Néolithique, époque au cours de laquelle le climat africain était plus humide.

Les dessins représentent des vaches ornées de motifs caractéristiques, des personnes vêtues ou adoptant des postures festives, ainsi que des chiens sauvages et d'autres animaux. Les couleurs utilisées sont le rouge, le jaune et le brun, mais il est frappant de constater que ces couleurs sont restées intactes malgré les milliers d'années écoulées.

Les dessins témoignent de la présence d'une société pastorale développée, ainsi que d'un intérêt symbolique et artistique profond pour les animaux, mais aussi de l'émergence d'une identité culturelle dans la Corne de l'Afrique, dont la République fédérale de Somalie constitue un élément essentiel.





Dr. Tarek Ladjal

Rédacteur en Chef

Directeur en charge du Département de l'Information

En tant qu'organisation internationale opérant au cœur de ces transformations, et ces crises occupant une place centrale dans son agenda, l'OCI considère que son rôle va au-delà du simple suivi des violations et vise à construire une « immunité médiatique ».

Bataille de la certitude à l'ère de la liquidité numérique effrénée

Le monde des médias est aujourd'hui confronté à un défi existentiel, qui se résume par la « vitesse fulgurante » du flux d'informations. A commencer par le volume considérable de fausses nouvelles qui déferlent sur nos écrans à une vitesse et dans des quantités vertigineuses, en particulier lors d'événements majeurs tels que les attaques militaires ou les effondrements économiques soudains. Et ne voilà-t-il pas que les réseaux sociaux se transforment en salles de crise diffusant des récits comme une traînée de poudre, sous l'influence de la révolution de l'intelligence artificielle et de l'explosion des applications intelligentes permettant de produire des vidéos, des contenus médiatiques et même des séquences générées par la technologie du deepfake, si bien qu'on ne peut plus distinguer entre la vérité et la rumeur, ce qui devient en soi un combat qui place le travail médiatique face à une question existentielle profonde.

Les prévisions internationales indiquent que le contenu généré ou modifié par l'intelligence artificielle représentera 90% du contenu total sur l'Internet d'ici fin 2026. Plus encore, les analyses logicielles pour la période 2025-2026 indiquent qu'entre 50% et 60% des articles d'actualité générale, des blogs et des critiques de produits dépendront entièrement ou partiellement de modèles linguistiques massifs (LLM). Quant au secteur de la production d'images, celui-ci connaît l'évolution la plus marquée parmi toutes les transformations imposées par cette révolution, grâce à des modèles tels que Nano Banana 2, Sora, entre autres.

Citons qu'en l'espace d'un an seulement (entre 2023 et 2024), plus de 15 milliards d'images ont été produites par l'intelligence artificielle, soit l'équivalent au nombre de photographies prises par les humains depuis l'invention de l'appareil photo il y a 150 ans. Les estimations indiquent, dans cette veine, qu'une image sur quatre actuellement diffusée sur des plateformes telles qu'Instagram et TikTok a fait l'objet d'une génération ou d'une retouche radicale par l'intelligence artificielle.

Dans le sillage de cette révolution, les contenus falsifiés se multiplient et se propagent de manière inquiétante : les statistiques en matière de cybersécurité pour cette année (2023-2024) indiquent une augmentation de 900% des contenus visuels qui sont profondément falsifiés (Deepfake) par rapport aux trois dernières années. Les statistiques recensent également des milliers de sites d'information entièrement générés et gérés par l'intelligence artificielle (AI-generated news sites), qui publient quotidiennement des milliers d'articles à des fins d'influence politique ou de profit publicitaire.

Cette croissance exponentielle de la production audiovisuelle, de l'industrie de l'information et des contenus médiatiques porte un coup fatal à la certitude, car cette évolution nous a introduit rapidement dans une phase que les scientifiques appellent le Model Collapse (effondrement du modèle). Cette conséquence résulte du fait que l'intelligence artificielle a commencé à s'entraîner sur du contenu « généré par l'IA » plutôt que sur du contenu humain original, objet de vérification et de révision humaines, entraînant de ce fait une dégradation de la qualité de l'information et la propagation de fausses nouvelles (désinformation) à un rythme six fois plus rapide que les informations véridiques.

Outre cette nouvelle réalité imposée par l'intelligence artificielle, il convient de souligner les restrictions sécuritaires et les « interdictions » qui empêchent les journalistes et les équipes de terrain d'accéder aux foyers de conflit – comme le verrouillage médiatique interne imposé par Israël ces dernières années. Or une telle situation aggrave davantage cette crise, puisque certains médias se retrouvent contraints de s'appuyer sur des sources non vérifiables. Et c'est là qu'intervient l'impératif du rôle des organisations internationales et de leurs institutions médiatiques, non seulement en tant qu'observateurs, mais aussi en tant que soutiens logistiques et techniques assurant l'objectivité, la protection et la formation professionnelle des journalistes, afin de leur permettre de recueillir l'information à la source avec professionnalisme et objectivité.

Et comme l'Organisation de la coopération islamique (OCI) est une organisation internationale œuvrant au cœur de ces transformations et qui consacre la majeure partie de son Programme d'action à ces crises, elle estime que son rôle va au-delà de la simple surveillance des violations pour s'étendre à la construction d'une « immunité médiatique », à deux niveaux interdépendants, d'une part, au niveau des institutions médiatiques de nos Etats membres, par le renforcement des programmes de formation destinés aux professionnels des médias via les organes de communication de l'Organisation, notamment l'Union des agences de presse, l'Union des radios et télévisions des Etats membres et la Commission permanente des affaires culturelles et médiatiques (COMIAC) ; et d'autre part, au niveau des populations et de la jeunesse de nos Etats membres, par le biais des plateformes médiatiques gérées par l'Organisation et grâce aux efforts de ses multiples organes tels que l'ICESCO, le Forum des jeunes des pays du monde islamique, CISEC, l'Union des scouts musulmans et d'autres institutions qui déploient des efforts considérables pour redéfinir la conscience d'une grande partie de la jeunesse musulmane. Dans le cadre de son nouveau Plan d'action, la Direction de l'Information s'oriente vers l'organisation d'ateliers spécialisés destinés à former les professionnels des médias à la gestion des crises médiatiques, à la mise à disposition de plateformes numériques sécurisées et au soutien des initiatives de « vérification des faits ».